

Convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport

Acteurs du sport :

*Mieux comprendre pour mieux agir ensemble face aux violences
sexuelles dans le champ du sport (temps 1)*

Sommaire

MATINEE EN PLENIERE	3
Ouverture	3
Roxana MARACINEANU Ministre des Sports	
Nicole BELLOUBET Garde des Sceaux – Ministre de la Justice	6
Adrien TAQUET Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance	8
Denis MASSEGLIA Président du CNOSF	10
Marie-Amélie LE FUR Présidente du CPSF	13
Les violences sexuelles dans le sport : l'état des lieux	15
<ul style="list-style-type: none"> • Greg DECAMPS, Doyen de la Faculté de Psychologie de Bordeaux • Philippe LIOTARD, Maître de conférences à l'Université Lyon 1 • Patrick KARAM, Inspecteur Général de l'éducation, du sport et de la recherche Grand témoin : Marie-George BUFFET, Ancienne Ministre des Sports	
Les effets d'une agression sexuelle ou d'un viol sur l'individu	17
<ul style="list-style-type: none"> • Marine CHOLLET, Ministère de la Justice • Violaine GUERIN, Endocrinologue et gynécologue, Présidente de l'association Stop aux Violences sexuelles • Martine BROUSSE, Présidente de l'association La voix de l'Enfant • Ghada HATEM, Gynécologue, La Maison des Femmes de Saint-Denis Grand témoin : Sarah ABITBOL, Athlète	
La relation entraîneur/entraîné dans le champ du sport : frein ou moteur ?	19
<ul style="list-style-type: none"> • Patrice RAGNI, Entraîneur d'athlétisme 	

- Imaad HALLAY, Meilleur sprinter lorrain de tous les temps, Champion de France en salle, Champion d'Europe 4x100 en 2010
 - Laëtitia HUBERT, Championne de France 1998 et 1999 de patinage artistique
- Grand témoin : Catherine MOYON de BAECQUE, Athlète

Comment l'Etat agit-il face aux violences sexuelles dans le champ du sport ? 21

- Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports
- Jérôme FOURNIER, Directeur Régional et Départemental, DRJSCS Centre Val-de-Loire
- Marie BARSACQ, Comex de la Fédération Française de Football

Quelles suites pour demain ? 23

Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports

APRES-MIDI EN PLENIERE 255

Ouverture 255

Marlène SCHIAPPA
Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Comment mieux prévenir les violences sexuelles ? Quelles actions le mouvement sportif et les acteurs associatifs peuvent-ils mettre en œuvre ? 30

- Michel LAFON, Chef du bureau Ethique et intégrité au Ministère des Sports
- Bernard GIUDICELLI, Président de la Fédération Française de Tennis
- Ophélie SOUDRE, Référente Intégrité de la Fédération Française de Tennis
- Christian DULLIN, Secrétaire Général de la Fédération Française de Rugby
- Violaine BLAIN, SNATED
- Sébastien BOUEILH, Fondateur-Président de l'association Colosse aux pieds d'argile
- Véronique LEBAR, Présidente de l'association Comité Ethique et Sport
- Laurent BOYET, Président-Fondateur de l'association Les Papillons

ATELIERS 33

Atelier 1 : Comment sensibiliser et former ? Comment pour une fédération, une collectivité, un club, etc., mettre en place un plan de prévention ? Quels outils ? Quelles bonnes pratiques ? Quelles difficultés ? Etc. 33

Atelier 2 : Comment mieux repérer et mieux accompagner ? (comment réagir, se comporter quand on est éducateur ? les signaux faibles, vers qui se tourner) 35

Atelier 3 : Comment mieux contrôler l'honorabilité des acteurs : ce qu'il est possible de faire, ce qu'il sera possible de faire grâce à l'expérimentation, etc. 38

La journée est animée par Laurie DELHOSTAL, Journaliste à Canal+, et Marie MARTINOD, Athlète-skieuse acrobatique.



Matinée en plénière

Ouverture

Roxana MARACINEANU

Ministre des Sport

« Quand il nous dit que c'est normal, qu'on n'est rien sans lui, que si on le quitte, la nullité sera notre avenir, et que si on parle, on ne sera pas écouté. Et que pire encore, on sera suspecté et rejeté.

Alors l'étau se resserre, on se tait, on s'enferme dans le silence et la souffrance. Et on s'accroche plus encore à notre passion, celle dont il s'empare pour assouvir sa perversion. »

Voici quelques-uns des mots d'Isabelle Demongeot.

En voici d'autres encore que je souhaiterais vous lire sans citer leurs auteurs.

« Il se disait amoureux de moi, mais comment peut-on aimer une jeune fille de 13 ans ? ».

« J'ai subi des harcèlements et des violences physiques. Je l'ai dénoncé auprès de mon club et de la fédé ».

« J'étais disponible, à sa merci tout le temps, c'était plusieurs fois par semaine. C'était 5 minutes derrière une porte, dans une voiture, toujours avec violence, sans préparation, sans aucun mot. »

« Il a commencé à s'inviter dans ma baignoire et à me demander de le laver. J'ai su après que c'était de la masturbation ».

« On arrivait dans le sauna. Il enlevait sa serviette. Il était en érection. « Tu as déjà vu un homme tout nu ? Tu n'es pas une mijaurée » disait-il.

Depuis plusieurs semaines, nous affirmons l'impérieuse nécessité de libérer la parole. C'est par ces paroles de sportifs que j'ai voulu que nous commencions cette journée. Des paroles crues, violentes, qu'il est temps d'entendre enfin.

Parce que moi-même en les lisant et en les relisant, je réalise encore mal ce qu'ont vécu ces enfants, ces jeunes femmes, ces jeunes hommes.

Plusieurs dizaines d'athlètes, dont Marie, l'ont écrit récemment : « Chaque sportif de haut niveau a d'abord été un enfant, un adolescent en pleine construction. Il a été entouré par une structure et formé par un éducateur à qui il a confié la clé de ses rêves ».

C'est aussi cette relation singulière entre entraîneur et entraîné que nous allons évoquer aujourd'hui ; une relation particulière qui se noue, inévitablement, pour et par la recherche de performance.

Cette proximité entre l'éducateur et l'enfant lorsqu'il s'agit de sport, ce lieu, ce moment, cette activité où le corps, sa progression, son façonnage est le support de leur passion commune.

J'affirme ici les bénéfices et le caractère unique du sport dans cet accompagnement du quotidien, dans cette bienveillance individualisée dont font preuve la très large majorité des encadrants et des entraîneurs. Cette relation est source d'engagement, d'émancipation, d'espoir et de rêve pour les personnes qui ont la chance d'en bénéficier.

Mais je veux aussi qu'on la questionne. Pour mieux la délimiter et en cerner les risques. On a beaucoup réfléchi et formé les personnes désireuses d'encadrer le sport à ce qu'elles devaient être. Mais on ne leur a peut-être jamais dit quels rôles elles n'avaient pas assumés.

Questionner aussi cette relation duelle et le risque de l'emprise qu'elle peut générer. Car il est si facile de profiter de cette emprise pour la transformer en harcèlement physique et

moral. Et dans les témoignages, on a vu combien il peut être facile pour des agresseurs sexuels d'y cacher leurs motivations réelles et leur perversion.

En arrivant à la tête de ce ministère, ma première bataille, et peut-être la seule qui vaille à mes yeux, c'est d'affirmer que le sport n'est pas QUE les belles images de sportifs qui gagnent sur un magnifique fond musical, pas QUE les gens de toutes les origines qui se mélangent pour fêter une victoire de l'équipe de France, ou QUE des débats sans fin sur pourquoi telle équipe n'arrive pas à confirmer au niveau européen.

Mais parce que plus de 15 millions de personnes pratiquent du sport dans un club en France et parce qu'on veut que demain il y en ait encore plus, il faut reconnaître que le sport c'est aussi des gens qui perdent, qui ne se qualifient pas, qui d'ailleurs ne veulent pas forcément faire de compétition. Ce sont des personnes âgées qui vont trouver grâce au sport un moyen de vivre plus longtemps et en meilleure santé, des petits enfants qui vont s'initier à l'eau, au cheval, à l'escalade juste pour s'amuser, se socialiser, être en sécurité et à l'aise partout demain.

Que le sport, c'est un système social à l'intérieur d'un autre système social. Et que, non on ne peut pas imaginer que le sport puisse être épargné par les phénomènes qu'on constate aujourd'hui dans notre société. La violence, la discrimination, l'homophobie, l'addiction, la pédophilie.

On ne parle pas là d'un simple revers de la médaille, ou de la face cachée du sport, de sa part d'ombre. Non. Nous parlons de drames personnels, de crimes parfois vécus durant des mois, endurés des années... ressentis encore dans leur chair par les victimes.

Et ça nous concerne TOUS. Dans notre vie professionnelle, à nos différents postes et responsabilités. Mais ça nous concerne aussi dans notre vie privée, de parents, d'adultes, de citoyens. Ce n'est pas seulement la cause du ministère parce qu'il est censé garantir la sécurité des publics. Ce n'est pas seulement celle des fédérations parce que c'est à LEURS associations qu'on confie les enfants. Ce n'est pas seulement la cause des maires parce que c'est dans leurs équipements que parfois ça se passe. Ce serait trop facile ! Ça nous concerne tous. On doit tous définir la chaîne des responsabilités et les assumer.

Quand j'ai voulu aborder cette question, il y a un an, je l'avoue, je n'en mesurais pas l'ampleur, la gravité, toutes les souffrances vécues. Et je sais qu'en dehors des victimes, nous sommes nombreux dans ce cas. Merci à elles de nous avoir ouvert les yeux et les oreilles. Merci aux médias de les y avoir aidé.

Astrid GUYART le disait : chacun de nous est « une partie du système. »

Et notre système a fauté, régulièrement et depuis trop longtemps, à tous les étages.

Pour nos enfants qui aiment et pratiquent le sport au quotidien, nous sommes responsables. Pour les parents qui nous les confient, nous sommes responsables.

C'est ce sens des responsabilités qui nous réunit aujourd'hui. Sarah Abitbol dit : « la honte doit changer de camp ». N'attendons pas, agissons maintenant ! Avec une mobilisation totale et sans concession. Déjà pour leur rendre justice et ensuite pour que cela n'arrive plus.

Jean-Claude Killy m'a écrit que « ce combat est le plus important dans le sport aujourd'hui ». Il rajoutait « Ne tremblez surtout pas ».

C'est ce qui nous rassemble : « Faire face et ne pas trembler ».

Les criminels et les délinquants doivent être sanctionnés par la justice. Ceux qui ont tué, voire caché, leurs actions aussi. Ceux qui ont « attendu » les décisions de justice, sans réagir et sans accorder plus de crédit à la parole des supposées victimes qu'à celle des agresseurs présumés, sont-ils sûrs aujourd'hui d'avoir fait le bon choix ? Posons-nous la question ensemble aujourd'hui.

Je le dis solennellement : performer ou avoir encore plus de licenciés ne PEUT PLUS être la seule priorité du mouvement sportif. La première des conditions pour accueillir un enfant

dans une association de loisirs ou pour l'inscrire dans un parcours de performance DOIT être d'assurer sa sécurité et son intégrité physique ET morale.

Maintenant que la parole se libère, notre priorité à tous doit être la simple et la bonne application du droit.

Le respect des droits des victimes. Le respect des droits des personnes incriminées aussi.

Le sport français doit agir d'un même mouvement, conscients des attentes qui sont placées en nous. Merci à Marie-Amélie et Denis d'accueillir cette convention dans la Maison du Sport Français, c'est symbolique. Merci à tous les intervenants, les Présidents de Fédérations ici présents- et j'ai une pensée un peu... triste pour ne pas dire autre chose.... pour les absents- chacun d'entre vous est pleinement convaincu. Merci également à Marie-George Buffet d'être ici. Nous pouvons, nous devons faire de ces épreuves un sursaut salutaire. Parce que le sport peut faire avancer la cause de la protection de l'enfance.

Vous le voyez aujourd'hui, le gouvernement est plus que jamais mobilisé. Je tiens à remercier tout particulièrement Nicole, Marlène et Adrien de leur présence et de leur soutien. Nous avons pris et continuerons à prendre nos responsabilités.

Je veux dire tout le soutien que nous recevons également des parlementaires.

Je sais les agents du ministère des sports comme ceux de la justice et de l'intérieur sont engagés comme jamais et qu'au sein des fédérations vous avez commencé à travailler à des plans de prévention.

Nous portons aussi ce combat au sein du Conseil de l'Europe.

Alors, dans ce moment historique pour le sport français, jouons notre rôle, chacun à notre place. C'est ce que les victimes attendent de nous. C'est ce que nos enfants et leurs proches nous réclament.

Franck Piccard l'a écrit récemment à Claudine Emonet : « Il faudrait savoir bien écrire avec les mots justes, comme ceux que tu as choisis. Il faudrait du temps, comme celui que tu as pris pour parler. Il faudrait du courage, beaucoup de courage, à la hauteur de celui dont tu fais preuve même si tu t'en défends. Il faudrait avoir une lecture exemplaire vers tous les acteurs du sport de ton témoignage aussi bouleversant que sidérant. Il faudrait ne pas être maladroit pour te dire le désarroi que je ressens face aux atermoiements de ceux qui savaient. Il faudrait sans maladresse partager une immense tristesse pour ces jeunesses meurtries, ces sourires blessés, ces agressions sans nom. Il faudrait avoir la nausée car ce n'est pas une histoire de plus. Il faudrait s'imaginer que ce soit la dernière. Mais comment en être certain, une fois de plus ? ... Il faudrait agir, on te le doit ».

Reconstituons ensemble un véritable cordon sanitaire afin de mieux protéger nos enfants demain que nous n'avons su le faire hier.

Construisons une nouvelle vigilance bienveillante de tous les instants.

Mesdames et messieurs, chers amis, suivons cette invitation de Franck Piccard. Agissons. Agissons vite et fort.

Je vous remercie.

Nicole BELLOUBET

Garde des Sceaux – Ministre de la Justice

Madame la ministre, chère Roxana,

Monsieur le ministre, cher Adrien,

Monsieur le président du Comité national olympique et sportif français,

Madame la présidente du Comité paralympique et sportif français,

Mesdames et messieurs,

Le monde du sport n'échappe pas plus qu'un autre au fléau des violences sexuelles. La publication par l'ancienne patineuse Sarah ABITBOL de son livre « Un si long silence » a libéré la parole de jeunes sportives, généralement mineures au moment des faits qu'elles dénoncent.

Je tiens à souligner le courage des victimes qui, plusieurs années après les faits, ont révélé les sévices qu'elles avaient subis. Ce courage nous oblige à agir.

Je comprends que ces dénonciations puissent susciter de profondes interrogations et remises en question de vos pratiques professionnelles, tant ce sujet heurte les valeurs sportives et porte atteinte à la confiance que les parents lorsqu'ils confient leur enfant aux responsables et entraîneurs de vos clubs.

Dans les responsabilités qui sont les miennes, j'identifie trois champs sur lequel nous pouvons, et nous avons le devoir d'agir.

Le premier consiste à soutenir la libération de la parole des victimes.

Notre arsenal législatif a évolué pour réprimer plus efficacement les violences sexuelles commises au préjudice de victimes mineures :

Pour éviter que des faits, dont on sait qu'ils restent particulièrement compliqués à dénoncer pour les victimes, ne se retrouvent prescrits, la loi du 3 août 2018 sur les violences sexuelles et sexistes a allongé le délai de prescription de 20 à 30 ans pour les infractions sexuelles commises sur les mineurs.

Elle a également étendu la définition du viol. Ainsi, la différence d'âge significative entre la victime mineure et l'auteur d'une infraction sexuelle peut à elle seule caractériser la contrainte ou la surprise.

Le second consiste à protéger les enfants contre les prédateurs sexuels.

Je travaille étroitement avec Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, pour améliorer sur le contrôle des antécédents judiciaires de l'ensemble des professionnels en contact avec des mineurs, dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

Le 5 février dernier, nous avons tenu ensemble, chère Roxana, cher Adrien, au ministère de la justice, une réunion de travail pour impulser une nouvelle dynamique.

Cette action vise à mieux utiliser le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Ce fichier, mis en service en 2005, recense les condamnations prononcées contre les auteurs d'infractions sexuelles. Il comprend actuellement 85.000 enregistrements.

Le ministère des sports est habilité à consulter le FIJAIS. En 2019, il a procédé à 215.066 consultations d'éducateurs sportifs professionnels.

Nous sommes déterminés à aller plus loin.

- Pour étendre les contrôles aux éducateurs bénévoles intervenant auprès des associations et clubs sportifs dans l'encadrement des mineurs. Des travaux sont engagés et une expérimentation est en cours.
- Pour que la chaîne de prévention fonctionne à tous les stades : recrutement, délivrance des licences, renouvellement.

A la suite de la réunion que nous avons tenue le 5 février dernier, un comité de suivi interministériel a été convoqué par le casier judiciaire national. Il se tiendra le 25 mars et aura pour objet la planification de la généralisation des contrôles d'honorabilité.

Le troisième concerne le renforcement du dialogue entre les acteurs du sport et les autorités judiciaires.

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles dans le sport supposent, de la part des professionnels ou bénévoles engagés au sein des fédérations sportives, une grande vigilance et une grande réactivité face à des comportements inadaptés ou illicites de la part des adultes comme des plus grands sur les plus jeunes.

Elle nécessite également un fonctionnement fluide de la chaîne de signalement.

Afin d'améliorer la connaissance mutuelle du monde judiciaire et du monde du sport, et de fluidifier la circulation de l'information entre les acteurs du sports et l'autorité judiciaire, une fiche pratique à destination des procureurs de la République est en cours de préparation sur la transmission des informations relatives aux poursuites engagées et aux condamnations prononcées.

La question de la formalisation des circuits de signalement et celle de l'articulation entre l'enquête administrative et l'enquête judiciaire sont également des points cruciaux. Ils seront abordés dès cet après-midi en présence d'un représentant du ministère de la justice, et feront l'objet de travaux communs en perspective de la 2ème partie de la convention qui aura lieu en juin prochain.

La tâche est importante et les enjeux le sont tout autant. Mais je suis convaincue que les qualités qui font les grands sportifs : la discipline, l'endurance et l'énergie, mais également la solidarité, seront de sérieux atouts pour relever ce défi.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des travaux fructueux dans le cadre de cette convention.

Adrien TAQUET

Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'enfance

Madame la ministre, chère Nicole,

Madame la ministre, chère Roxana,

Mesdames et messieurs,

Merci à Roxana de se faire l'écho des victimes que nous entendons encore trop peu. C'est donner de la voix à toutes ces enfances brisées, c'est briser un tabou.

Je commencerai mon propos par une question que je me pose chaque jour : comment se fait-il, qu'après toutes ces années, toutes ces lois et toutes les horreurs endurées par des enfants, ces derniers se voient encore imposer des violences sexuelles de manière si fréquente, par un ou des adultes qu'ils connaissent, qu'ils aiment, en lequel ils croient ?

Plus de 90% des agresseurs sont des proches de l'enfant, aucun milieu n'est épargné.

Il est aujourd'hui insupportable de constater que ce qui construit : la famille, la culture, l'école, le sport peut également tuer psychiquement.

Nous devons tous à la place qui est la nôtre nous poser cette question et chercher à y répondre pour engager les changements qui s'imposent.

Dénoncer ce n'est pas jeter l'opprobre sur « son » école ou sur « son » sport, c'est le contraire. C'est revendiquer le choix d'être exemplaire, c'est protéger ce que notre société a de plus précieux : ses enfants, son avenir.

Les 54 sportifs de haut niveau qui ont publié une tribune collective pour dénoncer les violences sexuelles commises dans le milieu sportif l'ont à l'évidence compris.

Depuis ma nomination, j'appelle de mes vœux la mobilisation de la société pour lutter contre les violences faites aux enfants particulièrement les violences sexuelles.

Je considère qu'il est de ma mission de porter ce sujet en haut de l'agenda politique.

Je remercie chaleureusement Roxana de l'initiative exemplaire qui est la sienne : elle vous réunit aujourd'hui solennellement pour vous alerter, vous sensibiliser, vous aider, je dirais même vous armer pour lutter contre les violences sexuelles.

Il s'agit d'un signal fort de la mobilisation du gouvernement comme la présence de Nicole Belloubet à nos côtés.

C'est également dans cet état d'esprit que nous avons travaillé à la construction du plan de lutte contre les violences faites aux enfants annoncé le 20 novembre 2019, dans l'inter ministérialité afin de mobiliser le gouvernement pour protéger les enfants contre les violences en tout lieu.

Les 22 mesures du plan poursuivent un objectif « aller plus loin », il vise par des mesures concrètes à valoriser la parole de l'enfant

L'enfant est désormais au centre de cette politique publique qui se doit d'être interministérielle.

J'évoquerai rapidement deux mesures phares de ce plan qui ont vocation à être mises en œuvre dans tous les milieux :

Le déploiement en s'appuyant sur les associations d'actions de prévention dans le champ périscolaire et extrascolaire. Nous allons faciliter l'intervention des associations de prévention comme Colosse aux pieds d'argile

La mobilisation de tous ceux qui recrutent des personnes bénévoles ou non qui seront en contact habituel avec les mineurs afin que leurs antécédents judiciaires soient systématiquement vérifiés

Je me réjouis donc à nouveau qu'aujourd'hui plusieurs membres du gouvernement mais également des représentants des Fédérations sportives, des clubs soient présents aujourd'hui.

C'est d'excellente augure.

Cela participera, à garantir aux enfants une protection, en tout lieu.

Le PR à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant en fait un chantier prioritaire.

Voici les mots forts qu'il a prononcé dans son discours à l'Unesco à l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

« Je tiens particulièrement à ce que toutes les personnes qui dirigent des crèches, des écoles, des clubs de sport, des associations agréées ou qui ont une délégation de service public, non seulement pourront, mais devront consulter ce fichier quand elles embauchent quelqu'un. Elles y auront accès et nous allons passer avec tous les ministères des audits pour nous assurer qu'elles le font bien. Ce sujet est essentiel parce qu'on a eu trop de drames en agissant pas assez fortement. »

Le ministère des sports et de la justice se mobilisent pour vous aider à identifier les difficultés et vous accompagner afin que comme la loi le permet les antécédents judiciaires des professionnels qui exercent une activité en contact habituel avec un mineur puissent être effectivement vérifiés de manière systématique au moment de leur recrutement mais également au cours de leur vie professionnelle.

A cet égard, je souhaite que l'expérimentation lancée par la ministre des sports en partenariat avec la FFF Val de Loire afin de contrôler les antécédents des bénévoles se généralise.

Je compte sur vous pour vous investir et mettre en œuvre les changements qui s'imposent.

Le sport est un formidable vecteur d'éducation, d'intégration, de transmission des valeurs. A titre personnel, il m'a aidé à me construire.

Je crois profondément que les sportifs seront à la hauteur de l'enjeu pour opérer les changements indispensables qui s'imposent.

Denis MASSEGLIA
Président du CNOSF

Madame et Monsieur les Ministres,
Madame la Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents et élus fédéraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs techniques nationaux, entraîneurs,
Mesdames et messieurs, chers acteurs du sport Français, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans cette Maison du Sport Français qui vous appartient à toutes et tous. Nous avons souhaité, avec la Ministre des Sports, que la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport se tienne ici. Ce n'est pas un hasard. Nous avons voulu incarner la mobilisation collective qui est la nôtre, qui doit être celle de l'ensemble des acteurs du monde du sport, acteurs publics et associatifs à tous les niveaux, pour faire face ensemble aux violences, en particulier sexuelles, que nous condamnons avec force.

Si nous avons pris l'habitude de parler des valeurs sociales et éducatives du sport, j'ai souvent précisé que le sport n'était porteur de ces valeurs qu'à partir du moment où il est pratiqué dans un club et sous l'accompagnement d'un éducateur, professionnel ou bénévole.

Qui dit valeurs sociales et éducatives dit aussi exigence tant dans le message que dans le comportement : se respecter soi-même, respecter l'autre, c'est la règle. Sans règle, pas de sport. Elle est le garant de l'égalité des chances et légitime le succès de celle ou celui qui l'aura emporté.

Pourtant, l'Histoire du sport nous a déjà montré à plusieurs reprises que l'Homme n'est pas parfait et qu'il peut tricher. Tricher pour gagner en se dopant, tricher pour perdre en se laissant corrompre font malheureusement aussi partie du décor sportif. Le sport a beaucoup tremblé ces dernières années à propos d'affaires de dopage ou de corruption, mais il a toujours su réagir.

Si nul ne peut aujourd'hui se targuer d'avoir éradiqué aucun de ces deux fléaux, il n'en demeure pas moins que par notre action collective et concertée, ils ont tous deux reculé. Ces résultats positifs, essentiels pour l'authenticité des compétitions, ont généré bien des travaux. Ils ont conduit les athlètes à accepter des contraintes en termes de contrôle qui pouvaient paraître inimaginables il y a quelques années, et les dirigeants et acteurs publics à mettre en place un arsenal de mesures tant en termes de répression que de prévention. Tous ensemble, nous avons prouvé qu'il n'y avait pas de fatalité, que l'on pouvait changer les choses et que, pour cela, il fallait en avoir la volonté.

Les violences dans le sport, en particulier sexuelles, ne peuvent toutefois pas être assimilées aux autres fléaux que je viens d'évoquer et que le sport a dû affronter pour mieux les surmonter. Cette crise est différente et elle est sans doute plus grave car elle touche à l'intégrité du corps, ce corps qui est au cœur de la pratique sportive. Elle touche aussi à l'enfance, à l'adolescence, à ce moment où l'homme ou la femme se construit, où il est fragile et dépendant tant de ses parents que de son environnement.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je me félicite de la libération de la parole qui concerne tous les secteurs de la société. On l'a vu à l'école, dans le cinéma, la littérature ou encore le

monde politique. Il n'y a aucune raison que le sport y échappe. Comment pourrait-il en être autrement ? Les différents cas exposés nous choquent et nous indignent par leur violence, leur nombre, la nature parfois de leurs auteurs, dont certains exerçaient des fonctions théoriquement éminemment respectables. Ces multiples révélations qui touchent à de nombreux sports interpellent chaque jour davantage. Même si les faits se rapportent le plus souvent à des événements anciens, même si je veux dire que le mouvement sportif et l'Etat n'étaient pas inactifs sur le sujet, et nous aurons l'occasion d'en parler aujourd'hui, il est manifeste que cela n'était pas suffisant. Le mouvement sportif vit donc une crise majeure, il va devoir modifier beaucoup de choses pour apporter toutes les garanties nécessaires en termes de confiance de crédibilité.

Il va donc falloir nous organiser autrement pour y faire face, et d'abord s'interroger. Pour mieux appréhender cette nécessaire évolution, il me semble qu'il faut décrypter sans concession les racines du mal pour pouvoir ensuite mieux le prévenir. C'est l'un des objectifs de cette convention. L'enfant que des parents confie à des entraîneurs, éducateurs ou dirigeants de club doit être protégé de toute forme d'humiliation ou de traumatisme, cela commence par là. C'est un réflexe que chacun doit désormais avoir ou développer pour qu'une nouvelle culture d'attention ou de sauvegarde s'ancre au sein des clubs et conduise tout prédateur à se sentir surveillé, épié plutôt que sûr de son fait et de l'indifférence des autres.

Nous pouvons être unanimes à dire que les auteurs d'abus sexuels et de viols sont indignes de la mission éducative et sociale du sport et qu'au-delà de sanctions judiciaires, ils doivent être chassés de nos clubs, mais cela ne suffit pas. S'ils l'ont fait, c'est sans doute aussi parce qu'ils ont pu bénéficier d'une certaine forme de passivité, involontaire bien sûr, mais pourtant réelle parce que correspondant à certaines habitudes. C'est aussi pour certains parce qu'ils étaient trop sûrs de leur statut, souvent protecteur, voire de leur emprise sur les jeunes qui leur étaient confiés, et parce que les dirigeants n'ont pas toujours su comment les affronter. Et ce n'est pas tout car au-delà, il existe des violences entre jeunes que nous devons aussi combattre car elles-aussi se développent quand l'éducateur baisse la garde.

Ces habitudes il va donc falloir en changer, d'abord pour éviter qu'il y ait d'autres victimes et cela serait sans doute, pour celles et ceux dont la parole s'est libérée après des années de silence et de souffrance, une première perspective de reconstruction personnelle. Je veux ici faire part aux victimes de l'entier soutien du mouvement sportif. Nous sommes à leurs côtés dans la période qu'elles traversent. Leur combat est notre combat.

Il est nécessaire de changer les choses aussi parce que le mouvement sportif français est estimé et apprécié de nos concitoyens et que l'engagement sans réserve de ses animateurs ne saurait souffrir des agissements inadmissibles et insensés de quelques-uns, quelle qu'en soit la compétence par ailleurs. Quelques-uns certes, mais c'est déjà trop et il faut s'employer à éliminer toute équivoque, tout amalgame ou toute suspicion pour que les parents gardent la confiance qu'ils ont eu jusqu'ici en nous confiant leurs enfants.

Nous sommes tous choqués par les révélations récentes et nous sommes probablement loin d'en avoir terminé. Pour autant, la volonté de prendre la situation en main est là, réelle, marquée tant par la colère que par la volonté du « plus jamais ça ». Comme les autres acteurs du sport, le mouvement sportif a engagé la réflexion sur ce qu'il va pouvoir mettre en œuvre. Il a rédigé une liste de propositions dont certaines peuvent être mises en œuvre rapidement. Ces propositions s'articulent autour de 3 axes :

- Le premier : l'information et la sensibilisation pour diffuser le plus largement possible, des présidents de fédérations aux licenciés en passant par les encadrants et les parents, la définition des faits de violences, notamment sexuelles, qui tombent sous

- le coup de la loi, les procédures à suivre et les numéros à contacter en cas de problème ;
- Le second : la formation des acteurs par des structures spécialisées pour outiller les personnes les plus susceptibles d'être confrontées à des faits de violences afin qu'elles sachent comment réagir, comment repérer les signaux faibles, comment mettre en place des actions de prévention, comment faire un signalement...
 - Le troisième : l'accompagnement des fédérations et des clubs sportifs dans la gestion des situations de violences, notamment sexuelles, y compris entre jeunes. Il s'agira de dresser un état des lieux et de constituer une cellule d'appui indépendante chargée, en lien avec la cellule dédiée au Ministère des Sports, de transmettre les signalements, d'orienter les victimes comme les acteurs fédéraux vers les structures d'aide adaptées, de partager les informations et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de plans d'actions fédéraux et de conseiller les fédérations sur les mesures conservatoires et disciplinaires à mettre en œuvre.

L'ensemble des propositions du mouvement sportif est versée aux débats de ce jour car nous savons aussi que nous ne pouvons pas réussir tous seuls. Comme pour une grande cause nationale, nous avons besoin d'une action unitaire, concertée, avec l'ensemble des autres acteurs, en particulier publics, mais aussi associatifs dont le rôle est majeur, pour informer, prévenir, accompagner, promouvoir et rassurer, tant nous-mêmes que les autres.

Il s'agit d'être humbles face à la difficulté mais aussi farouchement déterminés à l'affronter.

Cette convention du 21 février 2020 doit marquer à la fois la fin de la passivité et le début de l'action. On le doit aux victimes, on le doit aux milliers d'éducateurs, bénévoles ou professionnels qui se dévouent sans compter pour que le sport soit une école de vie, on le doit aux parents, on le doit à la société, on le doit à l'Histoire.

Je vous remercie.

Marie-Amélie LE FUR
Présidente du CPSF

Mesdames les ministres,
Monsieur Le secrétaire d'état,
Monsieur le Président du CNOSF,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les présidents, élus et salariés des fédérations et des associations,
Chers sportives et sportifs,
Mesdames et messieurs,

Le sujet des violences sexuelles est un sujet grave, complexe qui touche, comme les dernières années nous le démontrent, notre société sur un grand nombre de domaines, auquel le sport n'échappe pas malheureusement pas. Ces violences qui touchent nos enfants, nos amis, nos collègues sont tout simplement inacceptables. Par son fonctionnement, la proximité relationnelle voire corporelle de ses membres, l'arrivée d'une maturité précoce, la relation d'autorité, notre mouvement expose potentiellement l'ensemble de ses membres : athlètes, entraîneurs, encadrants, salariés et bénévoles, majeurs et mineurs à des violences sexuelles dont le spectre est vaste, allant du harcèlement à caractère sexuel au viol.

C'est pourquoi nous devons agir vite et collectivement.

Il est évident que sur ce sujet, les personnes en situation de handicap sont particulièrement exposées. En effet, au-delà des aspects déjà évoqués (proximité physique, lien d'autorité, place du vestiaire...) ; les PSH présentent une vulnérabilité démultipliée. Elles sont trop souvent infantilisées, leur corps est déshumanisé par les actes médicaux, la relation aux rôles modèles est bien plus prégnante. Surtout, certaines personnes, en particulier déficientes mentales, peuvent peiner plus que les autres à formuler un non-consentement.

Conscient de l'importance de ce sujet et de la plus grande vulnérabilité du public en situation de handicap face à cette question, le comité paralympique avait annoncé dès son regroupement paralympique en novembre 2019 la mise en place d'un plan de prévention en vue des jeux paralympiques de Tokyo. L'actualité récente sur le sujet nous conforte dans cette position et nous invite à nous interroger sur un plan à plus long terme. Ainsi, le CPSF a décidé d'orienter son action autour de 4 grands axes principaux en lien avec ses compétences dans le mouvement sportif :

Premier axe, le travail d'identification des spécificités de cette question au sein du mouvement paralympique. C'est une démarche de construction avec les acteurs, encadrants, sportifs, dirigeants, qui sera menée, tant pour identifier les comportements ou moments à risque que les outils utiles à construire
Deuxième axe, dès les Jeux paralympiques de Tokyo, nous mettrons en place un dispositif de prévention/sensibilisation au sein de l'EDF – en particulier sur les gestes et

les comportements intolérables et punis par la loi – mais aussi d’accompagnement pour les personnes potentiellement victimes, garantissant l’anonymat, la préservation des intérêts de la personne, mais aussi de conseil et de suivi vers des démarches ultérieures. Troisième axe, après Tokyo, fort du travail mené en amont, nous déploierons les outils que nous aurons construits, en lien avec nos fédérations, tant en matière de formation que de sensibilisation, d’accompagnement des victimes...

Vous pouvez être assurés, mesdames et messieurs, que, pour ce qui relève de sa responsabilité, le CPSF sera de ceux qui contribueront à faire changer la peur de camp, en étant du côté des victimes. Je suis convaincue que la libération de la parole passe par la certitude, pour les victimes, que les institutions que nous sommes seront derrière elles, toujours.

Cette conférence doit nous rappeler que nous avons tous un rôle à jouer. Que nous soyons athlètes, encadrants, bénévoles, salariés ou élus, nous devons tous nous interroger sur la posture que nous aurions pu avoir et celle que nous souhaitons développer dans le futur. Pour cela, nous devons définir clairement ce que sont pour nous les violences sexuelles dans le milieu sportif, nous devons nous poser la question de nos comportements, de nos paroles, de nos gestes ou postures qui ne sont pas, qui ne sont plus acceptables. Au travers de cette journée et des dispositifs qui en découleront, osons parler, sans stigmatiser, afin d’adapter le modèle sportif non plus seulement pour punir les violences sexuelles, mais pour les prévenir. Mais, au-delà, comme dirigeante sportive, comme femme, comme athlète, je sais aussi combien la lutte contre les violences sexuelles est un combat de société, qui nous dépasse tous. Il touche au rapport entre les femmes et les hommes, à ce qu’est le consentement, à la relation d’autorité, au rapport à la différence et, partant, aux fragilités des uns et des autres. C’est donc un combat de tous, au sein duquel nous prendrons toute notre part.

Les violences sexuelles dans le sport : l'état des lieux

- *Greg DECAMPS, Doyen de la Faculté de Psychologie de Bordeaux*
- *Philippe LIOTARD, Maître de conférences à l'Université Lyon 1*
- *Patrick KARAM, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche*

Grand témoin : Marie-George BUFFET, Ancienne Ministre des Sports

Greg DECAMPS indique qu'une étude sur les violences sexuelles dans le sport en France a été menée en 2008. A l'époque, elle avait montré que 17 % des athlètes déclaraient en avoir été victimes. Elle n'a pas été réactualisée mais les chiffres n'ont probablement pas beaucoup évolué. Le phénomène est loin d'être majoritaire mais malheureusement loin d'être anecdotique.

Si la démarche devait être renouvelée, l'enjeu serait principalement d'investiguer un certain nombre de mécanismes qui ne l'avaient pas été dans la première édition. Il faudrait analyser les réactions psychologiques des victimes et leurs stratégies de défense. Il serait également intéressant d'identifier les freins organisationnels et psychologiques à la libération de la parole.

L'environnement a changé, avec la libération de la parole mais aussi une nouvelle façon d'accueillir la parole libérée. Catherine Moyon de Baecque, qui a été la première athlète à dénoncer des violences sexuelles dans les années 1990, a gagné son combat devant la justice. Le milieu sportif a toutefois décidé de lui faire payer sa démarche. Elle a été considérée comme la fautive, parce qu'elle aurait terni l'image du sport français. Lorsque Isabelle Demongeot s'est exprimée à son tour, en 2007, les réactions de soutien ont été plus vives. Des mesures ont été prises. Pour autant, le Ministère des Sports a peiné à rassembler autour du sujet.

Pour sa part, Greg DECAMPS plaide pour la mise en place d'une délégation interministérielle, car la problématique dépasse le cadre du seul Ministère des Sports.

Il faut espérer que la situation soit différente aujourd'hui, ce qui semble être le cas. Les instances sportives et les sportifs eux-mêmes réagissent. La tribune publiée par la commission des athlètes du CNOSF constitue une démarche inédite. Il convient cependant d'être vigilant. L'énergie qui existe aujourd'hui doit être canalisée pour produire des effets durables.

Philippe LIOTARD souligne que l'enquête Virage a montré que les violences sexuelles concernaient tous les milieux et tous les secteurs de la société. Le sport n'a aucune raison d'être épargné. Il existe incontestablement une prise de conscience mais le public de la Convention montre que les personnes qui ont autorité ne sont pas toutes présentes. L'assemblée est en effet constituée à parité de femmes et d'hommes, ce qui n'est pas représentatif de la composition des structures dirigeantes.

Avec les affaires relayées par les médias depuis quelques semaines et le livre de Sarah Abitbol, tous les sports sont obligés de se sentir concernés.

Il existe une spécificité de la relation entre l'entraîneur et l'entraîné, car celle-ci passe par le corps et se construit autour d'un désir commun de performance. Dans ce cadre, beaucoup d'abus peuvent se produire, pas forcément de nature sexuelle. Il peut s'agir d'abus d'autorité ou d'abus de confiance.

Les mécanismes sont parfaitement connus. Pourtant, les mêmes histoires continuent de se reproduire. Une vigilance collective est donc indispensable, chez les professionnels comme chez les bénévoles. La formation est essentielle pour permettre à chacun d'identifier

les dérapages et d'y faire face. Le contexte actuel ouvre un véritable espoir pour toutes les victimes. Même si certaines d'entre elles ne parleront jamais, elles ont besoin d'entendre que le milieu du sport est prêt à se mobiliser.

Patrick KARAM rappelle que le concept de violences sexuelles diffère selon les pays et les cultures, alors que la circulation des athlètes est internationale. Il constate également qu'elles font l'objet de moins de signalements dans le sport que dans d'autres secteurs. Leur prévalence y est pourtant plus forte. Jusqu'à présent, l'omerta a souvent prévalu, de la part des victimes comme de leur entourage.

Après les révélations de Isabelle Demongeot en 2007, l'Etat a mis en place un dispositif d'observation et d'écoute pour les victimes, organisé des formations et publié une charte éthique. Néanmoins, malgré les efforts engagés, les résultats sont restés modestes. La démarche était volontariste mais insuffisamment cadrée. Il en a résulté un profond décalage avec la réalité du terrain.

Le discours tenu par le Ministère des Sports a désormais changé, avec une reconnaissance de l'omerta et le lancement d'un certain nombre d'actions concrètes, en partenariat avec des associations. Une expérimentation a par ailleurs été engagée pour généraliser le contrôle d'honorabilité, y compris pour les bénévoles. Patrick KARAM rappelle également que les fonctionnaires sont théoriquement tenus par l'article 40 d'effectuer des signalements lorsqu'ils ont connaissance de faits délictueux.

Un rapport de l'Inspection Générale a été publié en janvier dernier. Celui-ci formule un certain nombre de propositions, particulièrement en termes de pilotage politique et de suivi d'indicateurs de performance.

Marie-George BUFFET reconnaît que les violences sexuelles sont plus graves que le dopage. Néanmoins, elle souhaite faire un parallèle et revenir sur l'affaire Festina, qui avait affecté le Tour de France en 1998. A l'époque, il existait une banalisation de certaines pratiques et un sentiment d'impunité.

Un travail collectif entre le mouvement sportif et l'Etat est indispensable. Au début, la lutte contre le dopage était accusée d'abîmer l'image du sport. Or au contraire, elle la valorise. Elle montre qu'il est capable de dépasser et de résoudre ses problèmes. Il en est de même en ce qui concerne les violences sexuelles. L'enjeu n'est évidemment pas de régler toutes les difficultés de la société mais, en s'appuyant sur la médiatisation, de jouer un rôle de modèle.

La lutte contre les violences sexuelles doit se mondialiser, comme elle l'a été pour le dopage. Le combat devra toutefois être permanent. Il faut donc s'organiser pour le mener.

Alain CALMAT, Ancien Ministre des Sports et Président de la Commission Médicale du CNOSF, insiste sur le rôle des médecins, y compris généralistes, dans l'identification des situations.

Les effets d'une agression sexuelle ou d'un viol sur l'individu

- *Marine CHOLLET, Ministère de la Justice*
- *Violaine GUERIN, Endocrinologue et gynécologue, Présidente de l'association Stop aux Violences sexuelles*
- *Martine BROUSSE, Présidente de l'association La voix de l'Enfant*
- *Ghada HATEM, Gynécologue, La Maison des Femmes de Saint-Denis*

Grand témoin : Sarah ABITBOL, Athlète

Marine CHOLLET rappelle que les faits de violences sexuelles font, dans le sport comme ailleurs, l'objet de sanctions. Des démarches de prévention sont également menées localement par les Parquets.

Le Ministère de la Justice ne dispose pas de statistiques spécifiques sur les violences sexuelles dans le sport. Celles-ci peuvent relever de la relation particulière entre l'entraîneur et l'entraîné mais beaucoup sont également commises entre athlètes, souvent du même âge. L'encadrement doit y être vigilant, notamment lors des déplacements sportifs ou dans les internats de sport-étude.

Il existe plusieurs niveaux de responsabilité. Evidemment, les auteurs des faits sont les premiers mis en cause. Toutefois, l'article 40 impose aux fonctionnaires de dénoncer toutes les infractions et suspicions d'infractions dont ils auraient connaissance. Pour les atteintes sexuelles commises sur des mineurs ou des personnes vulnérables, l'article 434-3 du Code pénal fixe cette obligation à l'ensemble de la population.

La circulation des informations entre le Ministère des Sports et le Ministère de la Justice doit être la plus fluide possible. Des efforts ont été engagés pour accroître la collaboration à tous les échelons et faciliter la coordination entre les enquêtes judiciaires et administratives.

Violaine GUERIN souligne qu'un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles, pratiquement à égalité des garçons et des filles. En France, 13 millions de personnes sont donc concernées. Dans ce contexte, le monde du sport a un double rôle. Evidemment, il doit d'abord faire en sorte que ces faits ne se produisent pas au sein de ses structures mais, grâce à la relation de confiance qui peut se créer entre les jeunes et les éducateurs, il peut aussi faciliter la libération de la parole pour des faits qui se produisent au domicile.

Les violences sexuelles se traduisent par une atteinte corporelle et sensorielle. Elles s'expriment avec une énergie meurtrière, qui produit une véritable explosion de la personne. Il existe un certain nombre de signaux d'alerte pour identifier les victimes. Lorsque les faits viennent de se produire, celles-ci se retrouvent souvent en état de choc. Après le premier traumatisme, un changement brutal de comportement, une chute des résultats scolaires, des douleurs récurrentes, voire des tentatives de suicide, doivent amener à se questionner. La médecine générale est évidemment au cœur du dépistage. S'engager ensuite dans un parcours de soins est indispensable, car les conséquences d'une absence de prise en charge peuvent être majeures.

Aujourd'hui, l'un des principaux fléaux concerne les mineurs eux-mêmes auteurs de violences sexuelles. Comme les victimes, ceux-ci doivent être accompagnés.

Violaine GUERIN reconnaît que des initiatives ont déjà été mises en place mais évoque les limites de certaines mesures. Ainsi, les inscriptions dans le FIJAIS sont très loin d'être exhaustives.

Martine BROUSSE espère que cette Convention marquera un réel tournant. Elle insiste sur le fait que la parole est fragile, car elle témoigne de la souffrance vécue par les victimes. Il n'est pas acceptable de les accueillir comme des auteurs de faits. Les enquêteurs doivent être mieux formés pour les prendre en charge.

Lorsque les victimes s'expriment, l'important est de les laisser le faire librement et d'éviter les questionnements. Sinon, elles n'auront plus aucune autonomie de parole et de mémoire et finiront par utiliser les mots qui leur auront été involontairement transmis. Violaine GUERIN souligne également que faire répéter un enfant peut lui donner l'impression que son interlocuteur ne le croit pas.

Pour Martine BROUSSE, ces sujets ne doivent pas être tabous. Les adultes doivent les évoquer, entre eux et devant les jeunes. La préparation des compétitions ou les échanges dans les vestiaires constituent souvent des moments privilégiés. Les médecins doivent également s'engager. Aujourd'hui, il s'agit malheureusement de l'une des professions qui réalisent le moins de signalements.

Il existe désormais un numéro joignable en permanence, le 119, pour lequel le Gouvernement s'est engagé à renforcer les moyens. Beaucoup d'associations peuvent être contactées, ainsi que la cellule qui va être déployée par le Ministère des Sports. Même en cas de doutes, il ne faut pas fermer les yeux sur des situations qui peuvent s'avérer extrêmement graves. Aucun professionnel et aucun bénévole ne peut désormais prétendre que rien ne permettrait d'organiser la remontée des informations.

Ghada HATEM regrette que des acteurs soient oubliés dans la prévention. Elle estime que les parents devraient être davantage sensibilisés, car ils sont en capacité d'identifier les changements de comportements. Les infirmières scolaires ou les CPE ont également un rôle à jouer.

Les signalements sont très faciles pour les médecins, car ils n'ont pas besoin de savoir si les faits sont avérés ou non. Ils doivent, en revanche, savoir s'interroger à partir de petits symptômes.

Pour conclure la table ronde, Sarah ABITBOL explique qu'un basculement s'est opéré avec le film de Flavie Flament, *La Consolation*. Elle a alors pris conscience qu'elle devait enfin sortir du silence. Après avoir échangé avec l'animatrice et essayé de retrouver d'autres victimes, son livre a progressivement pris forme. Cette parole, dont l'objectif était avant tout de sauver les futures victimes, a été entendue par la société. Elle a suscité de nombreux témoignages, dans tous les sports, et provoqué une prise de conscience collective. Aujourd'hui, Sarah ABITDOL se dit optimiste, car les médias sont mobilisés et que les politiques semblent déterminés. Elle indique que la honte initiale s'est transformée en fierté. Il s'agit de sa plus grande victoire.

La relation entraîneur/entraîné dans le champ du sport : frein ou moteur ?

- *Patrice RAGNI, Entraîneur d'athlétisme*
- *Imaad HALLAY, Meilleur sprinter lorrain de tous les temps, Champion de France en salle, Champion d'Europe 4x100 en 2010*
- *Laëtitia HUBERT, Championne de France 1998 et 1999 de patinage artistique*

Grand témoin : Catherine MOYON de BAECQUE, Athlète

Imaad HALLAY décrit sa relation avec Patrice Ragni, qu'il a rencontré en 2004 et qui l'a entraîné pendant neuf ans. Celle-ci a connu des moments d'intenses complicités mais s'est aussi approchée des limites du respect mutuel. Au début, l'effacement devant l'expérience a prévalu. Les germes des confrontations à venir étaient toutefois présents. La multiplication des reproches sur des retards ou un supposé manque d'implication et les intrusions dans la vie privée ont abouti à une séparation.

Un accompagnement psychologique avait été mis en place avec des professionnels et a duré pendant toute la collaboration. Celui-ci a permis d'exprimer certains ressentis, y compris en les couchant par écrit, et a incontestablement facilité les échanges. Même si elle n'a pas pu éviter la rupture, cette démarche a été très enrichissante. Aujourd'hui, un autre type de relation a pu se nouer, assurément amical et probablement un peu filial.

Patrice RAGNI explique qu'il a longtemps collaboré avec des psychanalystes pour déchiffrer la relation particulière entre un entraîneur et un athlète. Les travaux qui ont été menés par les groupes d'études auxquels il a participé ont ouvert la porte à la prévention des agressions dans le sport.

La démarche initiée par la Ministre des Sports doit évidemment être soutenue. Toutefois, si le sport s'est féminisé, celui-ci reste un univers dominé par les hommes. Il est donc fort probable que certains d'entre eux rechignent à abandonner aussi facilement leur pouvoir.

Bien qu'il lui arrive parfois de les confondre, le monde du sport a toujours préféré la préparation mentale à l'accompagnement psychologique. Une formation ouverte sur d'autres disciplines et moins centrée sur la technique limitera les risques de tomber dans certains pièges liés à la fonction d'entraîneur. Cependant, même revisitée, celle-ci ne suffira pas et ne permettra pas de recueillir la parole de l'athlète, qui peut avoir du mal à faire face à une relation par nature déséquilibrée.

La performance requiert des efforts corporels douloureux et, dans le programme qu'il définit, l'entraîneur flirte parfois avec les limites physiques. Son emprise peut impacter la vie familiale, la vie sociale, voire la vie sexuelle de l'athlète. Il peut partager et atténuer son stress, comme le générer et l'accentuer. La relation qui est à l'œuvre percute les champs pulsionnels. Cette dimension ne peut pas être ignorée.

Laëtitia HUBERT confirme que la relation entre l'entraîneur et l'entraîné est complexe, surtout dans des disciplines à maturité précoce. A titre personnel, elle reconnaît avoir vécu une relation très intrusive et très destructrice, avec des reproches constants. Comme beaucoup d'athlètes, elle continue notamment à souffrir de troubles du comportement alimentaire.

Etant entraîneuse à son tour, Laëtitia HUBERT insiste sur la nécessité de se servir positivement de cette expérience, pour réinterroger en permanence ses pratiques et essayer de ne pas reproduire les mêmes dérives. Si elle admet être probablement très exigeante avec les enfants qui lui sont confiés, elle explique que son objectif est qu'ils ne deviennent

pas des adultes en souffrance. L'enjeu est de leur transmettre les valeurs du sport, comme le dépassement de soi et le respect.

Bien que le patinage soit un sport individuel, il est important de l'envisager en équipe, pour être plus fort ensemble et probablement éviter certains dérapages liés à une trop grande proximité entre un entraîneur et son athlète. Il faut aussi être honnête sur les perspectives, en accompagnant chacun au maximum de ses capacités, sans espérer que tous les enfants deviendront des champions.

Certains sports peuvent exiger des contacts physiques, qui facilitent les apprentissages. Il est toutefois nécessaire de conserver une juste distance, de demander systématiquement l'autorisation et surtout d'expliquer aux enfants que leur corps leur appartient.

Catherine MOYON de BAECQUE a été la première à briser le silence. Elle en a payé le prix fort. Si elle a été reconnue comme victime juridiquement, elle a été écartée sportivement.

Les violences sexuelles sont pires que le fléau du dopage, car elles sont imposées et totalement subies. Elles peuvent détruire une vie tout entière. Sans une volonté forte au plus haut niveau de l'Etat, et même si des évolutions sont possibles, rien ne pourra réellement se régler. Cette problématique doit devenir une cause nationale.

Dans le sport de haut niveau, l'objectif est de gagner. Il faut également avoir cette ambition pour la lutte contre les violences sexuelles. Une obligation de résultat doit être fixée. Tout doit être mis en œuvre pour que les événements passés ne se reproduisent plus et revenir à des fondamentaux d'éthique, d'humanisme et d'éducation.

Le monde n'est pas parfait. Il n'est probablement pas réaliste de penser éradiquer totalement un phénomène qui concerne la société dans son ensemble. Si malheureusement des faits se produisent, il est impératif d'offrir aux victimes de l'écoute et de la protection. En l'occurrence, Catherine MOYON de BAECQUE indique que ses agresseurs ont été jugés coupables et condamnés par la justice, qui, pour la première fois, a également reconnu la responsabilité de l'Etat. Pourtant, le milieu sportif et politique lui a fait payer le prix de son audace et de sa détermination en l'excluant. Cela ne doit plus jamais se reproduire, car cette attitude peut s'avérer aussi destructrice que les violences sexuelles elles-mêmes.

Comment l'Etat agit-il face aux violences sexuelles dans le champ du sport ?

- *Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports*
- *Jérôme FOURNIER, Directeur Régional et Départemental, DRJSCS Centre Val-de-Loire*
- *Marie BARSACQ, Membre du Comex de la Fédération Française de Football*

Nathalie CUVILLIER souligne que dans la continuité des actions de libération de la parole intervenues depuis deux ans dans d'autres univers, le sport ne pouvait pas rester à l'écart d'un tel mouvement.

Sous l'impulsion de la Ministre des Sports, les mesures de prévention des violences sexuelles ont été initiées, afin de sensibiliser et d'expliquer la nécessité d'une prise de conscience. Un programme a été mis en place avec l'association Colosse aux pieds d'argile. Un tour de France des CREPS a été organisé pour rencontrer à la fois les jeunes et les encadrants. Cette initiative a permis de libérer la parole, avec la révélation de faits commis dans un contexte sportif mais également au sein de la famille. Des dispositifs d'accompagnement ont été proposés à toutes les personnes concernées.

La Direction des Sports est pleinement mobilisée, avec la création d'une cellule dédiée permettant de s'assurer d'une action coordonnée de l'ensemble des acteurs sportifs et des services de l'Etat. Beaucoup d'affaires ont été révélées depuis la publication de l'enquête Disclose. Un certain nombre d'entre elles étaient déjà connues de la justice. Des mesures de police administrative, allant jusqu'à des interdictions d'exercer, ont également été prises.

Une expérimentation est par ailleurs en cours pour examiner les conditions dans lesquelles la vérification d'honorabilité des bénévoles pourrait être systématisée. Aujourd'hui, celle-ci est possible mais n'est pas automatique, comme elle l'est, en revanche, pour les professionnels.

Jérôme FOURNIER présente le cadre de cette expérimentation, lancée avec la Ligue de football Centre Val-de-Loire. Aujourd'hui, des dispositions législatives et réglementaires permettent d'écarter de l'encadrement des pratiques sportives des personnes ayant des antécédents judiciaires, ne relevant d'ailleurs pas uniquement du champ des violences sexuelles. Pour le moment, leur déclinaison reste toutefois compliquée en ce qui concerne les bénévoles.

La démarche repose sur la vérification du casier judiciaire B2. Effectivement, celui-ci ne comporte pas toutes les informations. Sa prise en compte constitue cependant une avancée. La recherche est menée par les services de l'Etat. En cas de constatations d'une incompatibilité entre une condamnation et des fonctions d'encadrement de pratiques sportives, l'organisation et la personne concernées en sont notifiées. Aucun élément n'est toutefois transmis sur la nature des faits en cause. Le plus souvent, il s'agit de délits routiers.

Ce mécanisme existe aujourd'hui pour les professionnels. Son extension aux bénévoles suppose de travailler sur la qualification des fichiers utilisés pour la consultation du casier judiciaire, qui doivent fournir des informations précises et complètes sur les personnes concernées. Il faut ensuite que les résultats puissent être transmis dans les délais les plus brefs. Des travaux sont actuellement menés pour mettre en place des outils opérationnels efficaces.

Dans le domaine des violences sexuelles, Jérôme FOURNIER souligne que l'action de l'Etat s'articule autour de trois piliers fondamentaux. Il est indispensable de faire de la

prévention, d'assurer la dimension de contrôle de manière visible et de prendre les mesures de police administrative qui s'imposent. Celles-ci ne se substituent pas à l'intervention de la justice mais visent à protéger, en évitant que des situations puissent survenir ou perdurer.

Les services de l'Etat sont pleinement engagés et mobilisés pour travailler avec le mouvement sportif et l'accompagner. Des questions se posent toutefois sur la capacité de ceux-ci à faire face à un changement d'échelle, notamment en termes d'effectifs.

Marie BARSACQ explique que la Fédération Française de Football s'est pleinement impliquée dans l'expérimentation en cours. De nouveaux champs devront notamment être saisis pour les licences, afin d'améliorer la qualité des fichiers. Au-delà des questions techniques, les clubs auront également besoin d'un accompagnement. Quand des incompatibilités sont notifiées, il faut être en mesure de rassurer les parents et de trouver des solutions sans générer de panique. Des actions de communication ont aussi été mises en œuvre, pour présenter les dispositifs d'écoute et de signalement et aider les éducateurs à faire comprendre aux enfants que leur corps leur appartient. Toutes ces démarches sont bien accueillies sur le terrain, car chacun a conscience que la responsabilité est immense et qu'il n'est pas possible de ne pas agir.

Quelles suites pour demain ?

Roxana MARACINEANU

Ministre des Sports

Je remercie sincèrement celles et ceux qui nous ont offert leur témoignage, leur expertise précieuse ce matin. L'enjeu qui est devant nous est majeur. Il engage notre responsabilité collective.

C'est pourquoi, dès cet après-midi nous lancerons des ateliers de travail avec les fédérations sportives, les services de l'Etat, des experts pour co-construire un plan de prévention pour le mouvement sportif. La restitution de ces travaux est attendue en mai 2020.

Pour superviser ce travail, j'ai souhaité nommer Fabienne Bourdais en tant que déléguée ministérielle chargée des violences sexuelles dans le sport.

Inspectrice générale et experte de ces questions, elle a eu l'occasion de remettre un rapport sur ce sujet en 2014. Elle assurera le pilotage de ces travaux et me rendra compte régulièrement de leur avancée.

Quant à la cellule dédiée au traitement des signalements de violences sexuelles au sein de la Direction des Sports, ses effectifs seront renforcés avec l'arrivée de 3 agents supplémentaires pour instruire l'ensemble des affaires portées à notre connaissance.

Sur le volet des contrôles, vous l'avez compris, nous avons engagé une expérimentation sur l'honorabilité des encadrants bénévoles et de l'équipe dirigeante des associations sportives. Ce contrôle de l'honorabilité, j'entends le généraliser à l'ensemble des fédérations et des clubs.

Cette mesure fait partie des principales préconisations du rapport de Patrick Karam. Je le remercie ici pour son travail et ses recommandations extrêmement pratiques qui nous seront très utiles pour la mise en œuvre de cette généralisation.

C'est une tâche immense et je sais pouvoir compter sur la mobilisation totale du mouvement sportif pour y parvenir. On parle là de 1,8 millions de bénévoles et dirigeants dont l'honorabilité sera vérifiée.

C'est un préalable indispensable à la restauration de la confiance.

Mais au-delà, je suis convaincue que cet exercice sera vertueux pour les clubs et associations. En recensant leurs bénévoles, ils pourront mieux connaître les profils de ceux qui s'engagent au service du club et identifier des compétences souvent insoupçonnées et tellement utiles à leur développement.

Je remercie aussi l'ensemble des agents du ministère qui sont totalement mobilisés pour permettre ce contrôle. Je remercie également le ministère de la justice qui nous permet d'accéder aux données du FIJASV pour les croiser avec l'identité des personnes en charge de l'encadrement des mineurs.

Mais ce contrôle ne doit pas se limiter aux éducateurs sportifs dotés d'une carte professionnelle ou aux bénévoles.

Parce que nous voulons une administration exemplaire, l'ensemble des cadres d'Etat fera également l'objet d'un contrôle annuel d'honorabilité. Cette mesure a été annoncée en Comité Technique Ministériel et elle a été bien accueillie par les organisations syndicales que je salue.

J'annonce également la création d'un répertoire national des associations sportives afin que le ministère des Sports soit en capacité de communiquer mieux et directement avec chacune d'entre elles sur le territoire. Cet outil nous manque cruellement pour faire en sorte que les

campagnes de prévention ou des messages concernant la sécurité et la santé des pratiquants les touchent directement.

Je souhaite aussi renforcer la responsabilité des fédérations sur les questions liées à l'éthique. Cela doit faire l'objet d'un plan de prévention spécifique que nous les aiderons à construire. Cela doit être un enjeu majeur des prochaines élections fédérales au même titre que les questions de lutte contre le dopage ou les dérives communautaires.

Enfin, un sujet me tient particulièrement à cœur. Celui de la formation des éducateurs sportifs. Je veux qu'elle comprenne désormais un module spécifique, obligatoire et évalué sur le thème de l'éthique et de l'intégrité. A terme, cela doit nous permettre d'aboutir à la création d'un code de déontologie de l'éducateur sportif et de l'entraîneur comme celui auquel sont tenus les agents de l'Etat.

Je veux vous faire ici une confidence. Pendant 10 ans, j'ai été moi-même éducatrice. J'ai appris à des enfants à nager, j'ai essayé de leur faire prendre confiance en eux. Mais je réalise aujourd'hui que j'aurais pu faire bien plus que cela. En tant qu'éducatrice, j'aurais pu, j'aurais dû aussi leur faire prendre conscience que leur corps leur appartient, les aider à devenir autonomes et ainsi mieux les protéger.

J'ai commencé mon propos ce matin en parlant des victimes. Je veux terminer cette matinée avec elles.

Vous rencontrerez tout à l'heure des acteurs associatifs engagés et experts qui accompagnent au quotidien des victimes dans le monde sportif. Nous avons lancé dès 2019 un Tour de France des CREPS et établissements du ministère qui a permis de sensibiliser 2600 jeunes et près de 900 encadrants. Naturellement, ces actions vont s'amplifier avec l'appui d'associations et d'anciens athlètes qui veulent s'engager à libérer la parole.

Libérer la parole est essentiel mais encore faut-il pouvoir la recevoir. Aussi, j'ai eu le plaisir de signer aujourd'hui une convention avec le SNATED pour que le numéro 119 de l'Enfance en danger puisse recueillir la parole des victimes dans le champ sportif. Cette convention prévoit une formation des écoutants par la direction des sports, la possibilité de mesurer la réalité des phénomènes de violences dans notre secteur et un dispositif d'alerte permettant à nos services d'engager les mesures de police administratives nécessaires.

Je vous remercie tous chaleureusement pour votre présence et votre mobilisation.

APRES-MIDI EN PLENIERE

Ouverture

Marlène SCHIAPPA

Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Madame la ministre des Sports, chère Roxana Maracineanu,

Monsieur le Président du Comité national olympique et sportif français, Denis Maseglia,

Madame la Présidente du Comité paralympique et sportif français, Marie-Amélie Le Fur,

Mesdames et Messieurs, en vos différents grades et qualités présents ici,

Je vous remercie de m'accueillir en cet après-midi d'ouverture de la plénière consacrée aux actions de prévention des violences sexuelles dans le sport, et je voudrais saluer le temps que vous prenez les unes, les uns et les autres pour travailler ensemble sur ces sujets d'importance.

Vous le savez, Le Président de la République, Emmanuel Macron, a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat et il a souhaité que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en soit le premier pilier.

C'est pourquoi depuis maintenant près de trois ans je m'emploie au gouvernement avec mes collègues qui étaient là ce matin Nicole Belloubet, Adrien Taquet, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et à mener ce combat culturel pour abaisser le seuil de tolérance de notre société à ces violences qui trop longtemps ont été considérées comme des fatalités.

Je me réjouis qu'on parle maintenant de la question des violences sexuelles dans le sport et je voudrais bien évidemment de nouveau saluer toutes les sportives courageuses qui ont pris la parole pour alerter sur ce sujet et encore une fois remercier la ministre des Sports de prendre à bras le corps et avec beaucoup de volontarisme ce combat contre les violences sexuelles dans le sport.

Je voudrais dire peut-être que ce n'est pas un combat contre la pratique du sport, contre le sport ou contre les fédérations mais bien au contraire une manière de montrer que nous avons là un secteur qui prend ce sujet au sérieux, qui le combat et qui veut faire le ménage et faire en sorte que la pratique du sport soit décorrélée des violences sexistes et sexuelles qui trop longtemps en ont fait partie comme tout autre secteur.

Je suis toujours surprise de voir qu'on puisse s'étonner de retrouver des violences sexuelles dans le sport, la culture, dans la politique comme si c'était un problème de secteur alors que c'est un problème global et systémique, qui touche tous les pans de la société.

Je voudrais partager avec vous également des propos que j'ai entendu de la part de gens de bonne foi et sans mauvaise intention, qui s'interrogent et ne comprennent pas toujours le combat que nous menons contre les violences sexistes et sexuelles.

J'ai entendu par exemple des gens dire : « d'accord c'est terrible mais c'est une vieille histoire » en parlant de témoignages qui ont lieu récemment de la part de sportives.

Et je voudrais dire à ce sujet que les viols ne s'arrêtent pas quand les viols s'arrêtent. Les agressions sexuelles ne s'arrêtent pas quand les agressions sexuelles s'arrêtent. Et en cela je crois que le livre de Sarah Abitbol est salutaire parce qu'il démontre justement à quel point un viol, une agression sexuelle se poursuivent en réalité, hantent les victimes et continuent tout au long de leur vie, même des années après, même des dizaines d'années après.

Donc oui, peut-être que ce sont de « vieilles histoires » mais cela n'en fait pas des histoires moins graves et cela n'en fait pas des histoires plus permises. Je crois qu'il est important de pouvoir en parler même quand ces faits sont anciens.

J'ai entendu par ailleurs dire « il fallait en parler avant, il fallait en parler » et là nous avons entendu pour de nombreuses affaires encore une fois pas uniquement dans le sport mais aussi dans d'autres secteurs aussi pour d'autres femmes et pour d'autres hommes.

« Il aurait fallu en parler avant » ; Oui, sauf que très souvent les victimes de violences sexuelles en ont parlé avant mais on ne les a pas écoutées et c'est pourquoi plutôt que de parler de la libération de la parole je suis très attachée à parler de la libération de l'écoute parce que les femmes et les hommes victimes de violences sexistes et sexuelles, cela fait des générations qu'elles et ils parlent mais que la société ne les écoute pas.

Et donc je crois que ce qui est important et ce qui peut être notre rôle, à nous les adultes, à vous les responsables des différentes fédérations, des différentes organisations, ça peut être cette libération de l'écoute, et faire en sorte que lorsqu'une personne vient dire qu'elle a été victime, qu'elle est victime en ce moment même d'une forme de violence sexiste et sexuelle, cela allant du harcèlement au viol, on peut d'abord l'écouter. Et très souvent on se dit « qu'est-ce que je peux faire ? », vous pouvez écouter, vous pouvez écouter et vous pouvez croire. Ce sont à mon sens les deux choses les plus importantes et qui priment sur tout : écouter, croire et ensuite agir et je crois que si à chaque fois qu'une personne trouve le courage, la ressource avec ses propres mots, car nous n'avons pas toujours les mots pour le dire, d'aller alerter un adulte, un témoin, un encadrant, un parent, un camarade, des violences sexistes et sexuelles, si on peut commencer par l'écouter, par la croire et ensuite par agir, je crois qu'on aura véritablement marqué un changement.

Et puis il y a une dernière chose qu'on entend et qui n'est pas politiquement correcte du tout mais on l'entend et je ne veux pas faire comme si on ne l'entendait pas. On entend parfois « est-ce qu'on est sûr qu'elle n'était pas un peu d'accord ? », on l'a entendu, on l'a entendu de la part d'éditorialistes, de journalistes, dans des conversations au sujet de différentes personnes et encore une fois pas uniquement dans le sport avec tout le mouvement #MeToo et les débats que cela a suscité, on a entendu parfois « mais qu'est ce qui nous dit que cette personne n'était pas d'accord ? »

Et je voudrais dire ici que même si les fausses accusations violences sexuelles existent, elles sont d'une telle infime minorité, que je pense qu'on peut avoir comme responsabilité, comme je le disais tout à l'heure, d'écouter et de croire. Et je voudrais redire ici, devant vous, que je crois qu'un enfant, qu'un mineur de moins de 15 ans, n'est jamais consentant, n'a jamais de consentement éclairé à un rapport sexuel avec un adulte. C'est la loi que nous avons modifiée avec la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet en 2018, et qui, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, marque véritablement un âge en toutes lettres, je vous invite à consulter cette loi. Cette loi mentionne l'âge de 15 ans et elle rattache le fait d'avoir moins de 15 ans à la définition du viol en disant que la contrainte morale est caractérisée quand la personne est âgée de moins de 15 ans. Donc entendre, ici ou là, qu'un enfant de 12 ans aurait pu provoquer un adulte, aurait pu rechercher à être violé, c'est tout bonnement insoutenable non seulement pour ces personnes qui ont été victimes de violences sexistes et sexuelles mais pour nous toutes et nous tous et encore une fois je ne dis pas que cela ait été dit dans le monde du sport mais je l'ai entendu dans différents commentaires et dans différents médias et je pense que ça méritait d'être dit.

Je crois que les récents témoignages ont montré à quel point les victimes étaient maintenant entendues, je crois que quand on regarde les meilleures ventes par exemple de la Fnac dans les témoignages et qu'on voit le livre de Sarah Abitbol côtoyer le livre de Vanessa Springora, on se dit que quelque chose est en train de se passer et que la société a envie, est prête à écouter, à entendre, à croire et à agir avec ces femmes courageuses.

Et je voudrais encore une fois très sincèrement leur adresser, d'abord mon soutien pour ce courage parce qu'on sait qu'avant de sortir le livre et avant qu'il trouve cet écho formidable, ces femmes ne savent pas comment il va être reçu, comment il va être perçu. Très souvent les femmes qui dénoncent les violences sexistes et sexuelles, ce sont elles qui sont mises au ban de la société, ce sont elles qui sont écartées, ce ne sont pas les agresseurs. Et je voudrais leur dire que grâce à elles et grâce à leur courage, nous sommes ici aujourd'hui ensemble et beaucoup ont décidé d'agir, d'ouvrir les yeux et de prendre des actions claires, pour protéger des nouvelles générations et pour faire en sorte que des petites filles, des petits garçons, des futurs champions et championnes n'aient pas eux aussi à vivre ça grâce aux actions résolues que vous allez prendre, que vous avez déjà prises pour beaucoup d'entre vous. Et donc je crois que cela est absolument positif et que cela doit être salué véritablement.

Je voudrais ajouter ici un élément, vous dire quelques mots à propos du délai de prescription. Je sais que ma collègue, Nicole Belloubet, la Garde des Sceaux, s'est exprimé à cet égard mais je voudrais rappeler ici que le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineur a été allongé et que maintenant toute personne ayant subi ces atrocités a jusqu'à 30 ans après sa majorité pour déposer une plainte.

Mais je voudrais aussi dire ici, très officiellement que seul un juge est habilité à dire s'il y a prescription ou pas sur un acte quel qu'il soit. Je le dis là encore car j'ai entendu ici ou là, dans les commentaires, les uns les autres dire « pour tel fait, il y a prescription », nous ne savons pas s'il y a prescription. La prescription existe dans la loi, mais ensuite il doit y avoir un procès et la prescription doit pouvoir être prononcée ou pas par le juge. Et je voudrais dire également que dans ce type d'affaire, il est fondamental que chacun puisse justement parler et être entendu par la justice.

On l'a vu dans d'autres affaires, dans d'autres secteurs et je pense là à Flavie Flament, notamment, qui avait fait état de fait de viols qui étaient prescrits en ce qui la concernait mais qui avait permis à d'autres femmes à d'autres jeunes filles de prendre la parole et pour elles il n'y avait pas prescription. Et alors les plaintes qui ont été faites, qui ont été enregistrées, les témoignages qui ont été enregistrés par des femmes pour lesquelles il y avait prescription sont devenus autant d'éléments matériels et autant de preuves pour assurer potentiellement des condamnations dans l'avenir pour les faits pour lesquels il n'y avait pas prescription. C'est ce qu'on appelle des faisceaux d'indices concordants et cela peut venir nourrir la conviction d'un juge.

Et donc je voudrais rappeler ici que la force reste à la loi et que chacune et chacun doit pouvoir se saisir de la police, de la justice. Le gouvernement a lancé à cet égard une plateforme qui s'appelle arreteonslesviolences.gouv.fr et derrière cet écran, cette plateforme il y a 24h/24, 7j/7, des policiers, des gendarmes formés spécifiquement par des experts sur la question des violences sexistes et sexuelles et qui peuvent aider les unes et les autres à préparer leur plainte.

C'est très important parce qu'on sait à quel point franchir la porte d'un commissariat n'est pas le premier réflexe de beaucoup de victimes de violences sexistes et sexuelles et comme on l'a dit tout à l'heure, nous souhaitons toutes et tous : un, que l'écoute, la parole se libère et deux, que force reste à la loi et donc que chacune et chacun puisse être en mesure de saisir la justice.

A cet égard, je voudrais terminer par partager une conviction avec vous. Je crois que je l'ai dit à l'instant, c'est à la justice de rendre la justice et la justice ne se rend pas dans les médias, ne se rend pas sur les réseaux sociaux mais je crois que la présomption d'innocence doit être respectée mais ne doit pas être un prétexte à ne rien faire. Et je crois qu'en la matière, le principe de précaution doit prévaloir particulièrement pour les jeunes et pour les enfants. Les textes de loi là encore sont très clairs. La sanction hiérarchique, la sanction dans la vie professionnelle ne doit pas se borner à attendre le résultat d'une enquête de justice. Et je crois que là encore, le principe de précaution est véritablement fondamental et qu'il appartient à toutes et à tous d'y travailler.

Mes collègues, Nicole Belloubet et Adrien Taquet avec la ministre des Sports, Roxana Maracineanu ont pris des mesures fortes notamment sur les fichiers qui vont permettre à chacun de pouvoir prendre ses responsabilités et contrôler qui est mis au contact des enfants jours après jours dans l'exercice de leur passion comme la ministre des Sports l'a très bien décrit ce matin.

A cet égard, je voudrais vous dire que nous avons conçu dans le cadre du Grenelle des violences conjugales un outil qui s'appelle « la roue des violences » et que nous pouvons distribuer à chacune et chacun ici dès lors que vous le souhaitez, parce que c'est un outil qui permet de parler des violences sexistes et sexuelles. Je sais à quel point il est difficile pour une victime de ce type d'acte d'aller démarcher un adulte et d'aller trouver les mots pour lui parler mais je sais aussi qu'il est difficile pour les adultes quand on n'est pas un expert, une experte de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles d'entendre cela et de trouver soi-même les mots. Donc cette « roue des violences » est un support pédagogique, un support de discussion qui permet d'avoir une base d'échange pour parler avec le jeune ou la jeune en question et pouvoir ensuite le mettre en contact avec les associations, avec les autorités, avec toutes les personnes à mesure de l'écouter. Cet outil permet de susciter le dialogue autour de certains faits qui parfois peuvent être anodins mais qui en sont loin.

Et là encore je crois que si on pose la question à des jeunes sportifs et sportives mais même à des jeunes élèves, qu'ils soient sportifs ou non : « est-ce que tu es victime d'une violence sexiste et sexuelle ? », je pense que même ceux qui le sont ne vont pas d'emblée répondre « oui » et commencer à parler à cet égard. Et je pense qu'il est important de leur poser la question de savoir s'il y a quelque chose qui les met mal à l'aise, s'il y a quelque chose qui les indispose, qui les gêne, si le comportement de telle ou telle personne leur est inconfortable et je pense que ces mots-là peuvent être une base de discussion pour les écouter là encore une fois. On appelle toutes et tous à la libération de la parole, de l'écoute, mais la parole ne vient pas toute seule, elle s'accompagne particulièrement quand on est jeune, vulnérable ou sous emprise, et c'est une notion que nous venons de faire entrer dans la loi et qui est également très importante.

Pour conclure, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il me semble impossible de rester indifférent et silencieux à ce qu'il s'est passé, ce qui se passe encore et je me réjouis de vous voir aussi nombreuses, aussi nombreux et aussi mobilisés aujourd'hui autour de la ministre des Sports parce que ça veut dire qu'ici personne n'est indifférent, personne n'est silencieux et tout le monde est engagé et je crois que c'est quelque chose de très positif.

Il me semble que quand on assiste à un cambriolage dans la maison d'à côté on appelle la police sans se poser de questions et je voudrais que quand nous ayons connaissance de violences sexistes et sexuelles, là encore on appelle la police, qu'on puisse réagir et que la justice puisse être faite.

Notre mot d'ordre c'est de ne rien laisser passer et je crois qu'ensemble nous pouvons ne rien laisser passer et faire en sorte de changer les choses et d'écrire une nouvelle page positive, sereine, dans des conditions d'exercice des jeunes sportives et des

jeunes sportifs positifs et ne vous dites pas s'il vous plait que ce qui est en train de se passer est négatif pour l'image du sport c'est tout le contraire, à mon humble avis c'est très positif.

Et je pense que de nombreux parents qui étaient hésitants ou qui pouvaient avoir des propres craintes quant à la pratique sportive de leurs enfants vont être pleinement rassurés en voyant que ce sujet est pris à bras le corps par le monde du sport et que le monde du sport peut devenir un exemple en la matière pour beaucoup d'autres secteurs en montrant que unis, déterminés, vous voulez, vous pouvez agir, vous avez déjà commencé à le faire, alors du fond du cœur merci pour cela.

Comment mieux prévenir les violences sexuelles ? Quelles actions le mouvement sportif et les acteurs associatifs peuvent-ils mettre en œuvre ?

- *Michel LAFON, Chef du bureau Ethique et intégrité au Ministère des Sports*
- *Bernard GIUDICELLI, Président de la Fédération Française de Tennis*
- *Ophélie SOUDRE, Référente Intégrité de la Fédération Française de Tennis*
- *Christian DULLIN, Secrétaire Général de la Fédération Française de Rugby*
- *Violaine BLAIN, SNATED*
- *Sébastien BOUEILH, Fondateur-Président de l'association Colosse aux pieds d'argile*
- *Véronique LEBAR, Présidente de l'association Comité Ethique et Sport*
- *Laurent BOYET, Président-Fondateur de l'association Les Papillons*

Michel LAFON rappelle que le Ministère des Sports a engagé sa première campagne de prévention des violences sexuelles en 2007. Cette politique a été relancée entre 2012 et 2014, avec la diffusion d'un guide présentant l'état de la réglementation et expliquant les signaux à repérer et la conduite à tenir. Depuis 2015, de nombreux autres outils, s'adressant à l'ensemble des acteurs, ont été élaborés. Ils sont disponibles en ligne mais malheureusement encore trop peu connus et utilisés. Des actions de communication directe auprès des professionnels ont donc été lancées en 2019.

Il convient désormais de renforcer les partenariats nationaux avec les institutions et les associations, d'accompagner les fédérations et les services déconcentrés, de former les éducateurs et de parfaire les outils. Ceux-ci doivent être actualisés et complétés. L'enjeu est de créer une culture de la vigilance, car le silence n'est plus acceptable.

Pour Bernard GIUDICELLI, cette Convention représente une forme d'examen de conscience collectif. Le temps n'efface pas la douleur. Jusqu'à présent, le mouvement sportif n'a pas été à la hauteur. Il faut le reconnaître, car il s'agit d'un préalable pour réussir. Dans l'affaire de Régis de Camaret en 2007, la Fédération Française de Tennis n'a pas joué le rôle qui aurait dû être le sien, puisqu'elle ne s'est pas portée partie civile, laissant les victimes et leurs familles seules. La présomption d'innocence existe évidemment mais le principe de suspicion légitime s'applique désormais.

Ophélie SOUDRE explique que la Fédération Française de Tennis a mis en place un plan d'action consistant à la fois à prévenir, à détecter et à accompagner juridiquement. Il est important de libérer la parole mais également de créer des conditions permettant de la recueillir. Des dispositifs spécifiques existent pour chacun des acteurs, afin de les sensibiliser et de les former. L'un des enjeux est de faciliter les démarches de signalement. Des travaux ont par ailleurs été engagés pour améliorer la qualité des fichiers permettant la généralisation du contrôle d'honorabilité.

Christian DULLIN insiste sur la nécessité de faire preuve d'une grande humilité vis-à-vis de la problématique des violences sexuelles. Pendant longtemps, les réactions sont restées très limitées. La Fédération Française de Rugby a commencé à réagir en 2013 et 2014, notamment sous l'impulsion de l'association Colosse aux pieds d'argile. La démarche a progressivement pris davantage de contenu, avec de véritables engagements.

Des efforts importants ont été engagés en matière d'information et de formation. Aujourd'hui, l'objectif est essentiellement d'apprendre à gérer les situations qui sont signalées. Des transferts de compétences ont été organisés avec l'association Colosse aux pieds d'argile. La Fédération Française de Rugby a parfois pris des risques d'ordre juridique, en décidant des suspensions à titre conservatoire.

La médiatisation a vraiment libéré la parole, ce qui obligera également les fédérations à mieux se structurer. Il faut évidemment s'en féliciter, tout en ayant conscience du chemin qui reste à parcourir. Des freins doivent encore être levés. En s'exprimant, certains craignent malheureusement de jeter le discrédit sur leur club. En finir avec ce type d'attitudes contribuerait pourtant à regagner la confiance des parents et à reconquérir des licenciés.

Il faudrait également que l'Education Nationale s'implique pleinement, en particulier dans le transfert des informations.

Violaine BLAIN présente le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger, dont le partenariat avec le Ministère des Sports vient d'être renouvelé. Le 119 reçoit des appels d'enfants signalant leur propre situation mais également des appels émanant d'adultes, qu'ils soient parents ou professionnels. Le dispositif repose sur des psychologues, des travailleurs sociaux et des juristes. Tous ont suivi une formation sur les techniques d'écoute et de recueil de la parole, en particulier de la part des enfants. Les entretiens visent à évaluer la situation, afin de proposer un accompagnement adapté. Quand les informations sont préoccupantes, elles peuvent donner lieu à une transmission aux services sociaux, à une saisine de l'autorité judiciaire, voire à une intervention directe des forces de l'ordre pour les cas de maltraitance graves.

Sébastien BOUEILH présente l'action de l'association Colosse aux pieds d'argile, qui intervient également auprès des prédateurs sexuels qui ont été condamnés, car la plupart d'entre eux reproduisent ce qu'ils ont vécu lorsqu'ils étaient enfants.

Beaucoup de fédérations, de ligues ou de clubs n'ont pas attendu les révélations récentes pour mettre en œuvre des actions. Il est important de le rappeler et de ne pas faire de généralités à partir de quelques affaires.

L'association Colosse aux pieds d'argile a principalement une mission de sensibilisation, en milieu sportif et de plus en plus en milieu scolaire. Sa méthode d'intervention a été validée par des professionnels. Malheureusement, toutes les séances qui sont organisées débouchent sur l'identification de victimes.

Des formations sont également proposées. L'objectif principal est de protéger les enfants mais également de protéger les éducateurs et les encadrants, en leur apprenant à ne pas se retrouver dans des situations qui pourraient être mal interprétées et susciter de fausses allégations.

Il faut également avoir conscience que près de la moitié des agressions sexuelles sont commises par des mineurs sur des mineurs.

La levée du secret professionnel est possible pour les professionnels de santé dès lors qu'un enfant est en danger. Ils ne doivent pas hésiter à se saisir de cette possibilité.

Une charte éthique serait nécessaire sur le bizutage, qui génère souvent des violences à caractère sexuel. Il faudrait qu'elle soit signée par les sportifs de haut niveau, qui malheureusement relayent parfois des images inacceptables et à l'origine de profonds traumatismes sur les réseaux sociaux.

Pour les compétitions, il faudrait accréditer les photographes, notamment en gymnastique. En effet, certains d'entre eux n'hésitent pas à faire de gros plans sur les parties intimes.

Sébastien BOUEILH souligne que son ambition est de se placer comme un lanceur d'alerte. Il invite toutes les associations à travailler ensemble, sans concurrence et dans le cadre de relations apaisées. Si elles ont des méthodes différentes, toutes poursuivent en effet le même objectif.

Le Comité Ethique et Sport est une association indépendante qui regroupe des professionnels et des passionnés de sport. Véronique LEBAR explique que celle-ci s'attache à formuler des propositions concrètes, notamment dans le domaine de la maltraitance et des discriminations. Un numéro d'appel spécifique a été mis en place. Les appels, qui peuvent émaner des victimes elles-mêmes mais également de présidents de clubs par exemple, sont exclusivement pris par des médecins. Ils les adressent ensuite aux antennes régionales, pour la mise en place d'une prise en charge adaptée, avec des psychologues, des assistantes sociales, des avocats, etc.

Beaucoup de victimes s'expriment de très nombreuses années après les faits, parfois parce qu'elles les ont enfouis au plus profond d'elles-mêmes dans le cadre d'une amnésie traumatique. Un certain nombre de thérapies cognitivo-comportementales peuvent être mises en œuvre, pour leur permettre de se sentir mieux et de faire face aux regards auxquels elles seront confrontées après leurs révélations.

Les présidents de clubs apparaissent particulièrement démunis. Il est important de les accompagner pour qu'ils prennent les meilleures décisions et qu'ils sachent adapter leur communication. Même si des faits se sont produits, ils doivent montrer qu'ils sont en capacité d'y faire face et de tout mettre en œuvre pour que ces situations ne se renouvellent pas.

Laurent BOYET indique qu'il a créé l'association Les Papillons pour répondre à son « enfant intérieur », qui a gardé le silence pendant 28 ans. Son objectif est de permettre une libération rapide de la parole. Par son expérience, il sait combien il est difficile de faire sortir les mots. Il a donc eu l'idée de privilégier l'écrit, en installant des boîtes aux lettres dans les écoles. L'Education Nationale lui en a récemment donné l'autorisation. Des maires ou des dirigeants de clubs ont également manifesté leur intérêt pour le déploiement de ces équipements dans leurs infrastructures.

Ateliers

Atelier 1 : Comment sensibiliser et former ? Comment pour une fédération, une collectivité, un club, etc., mettre en place un plan de prévention ? Quels outils ? Quelles bonnes pratiques ? Quelles difficultés ? Etc.

Atelier animé par David BRINQUIN (DS) et Didier SEMINET (Président FF Baseball)

Didier SEMINET, Président de la Fédération Française de Baseball et de Softball, explique qu'il ne pensait pas que ces disciplines étaient particulièrement exposées aux violences sexuelles, parce qu'elles restaient relativement confidentielles en France et qu'elles ne représentaient qu'une petite communauté.

Par le passé, des suspicions s'étaient portées sur un couple mais il avait semblé compliqué pour la Fédération de porter plainte. Le mari avait toutefois été convoqué. Il avait reconnu être éphébophile et publier des photos de jeunes hommes nus. Didier SEMINET indique qu'il avait immédiatement décidé de l'exclure. Sur le moment, cette décision lui avait semblé pertinente. Avec le recul, il s'est rendu compte qu'elle ne permettait aucun suivi. Aujourd'hui, il ignore totalement ce que cette personne est devenue et ses agissements ont peut-être perduré.

En avril 2018, un témoignage a été relayé par Sébastien Boueilh, fondateur de l'association Colosse aux pieds d'argile. Une jeune fille de 14 ans, tombée amoureuse de son entraîneur de 26 ans, s'est retrouvée piégée dans une relation avec ce dernier. Des vidéos pornographiques ont notamment été tournées. Le président du club avait eu l'information mais n'avait pas contacté la Fédération, car la famille préférait garder le silence.

Quelques fédérations, comme le rugby ou le basketball, avaient commencé à engager des démarches. En réalité, il existe de nombreux outils mais ils ne sont malheureusement pas connus. Après cette affaire, la Fédération Française de Baseball et de Softball a signé une convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile. Des formations ont notamment été mises en place. Il faut évidemment libérer la parole. L'enjeu est toutefois d'en faire quelque chose pour permettre aux victimes de se reconstruire.

Boris SANSON, ancien Champion olympique d'escrime, kinésithérapeute et représentant de l'association Stop aux Violences sexuelles, explique que le sport peut être utilisé dans le cadre d'une thérapie par le corps. Le sabre a été retenu, car il revêt toutes les symboliques. Des ateliers sont désormais organisés autour de dix thématiques différentes. Cette approche n'est pas magique mais permet néanmoins d'obtenir des progrès significatifs, y compris chez des personnes qui suivaient des thérapies depuis longtemps sans résultats. Des groupes sont organisés en prison pour des agresseurs eux-mêmes victimes pendant leur enfance.

Une intervenante présente l'association Fight for Dignity, née d'une rencontre entre la championne de karaté Laurence Fischer et le Docteur Denis Mukwege. Ce dernier, Prix Nobel de la Paix 2018, « répare » les femmes victimes de violences sexuelles et des viols utilisés comme arme de guerre. L'objectif est de reconnecter le corps et l'esprit, qui sont souvent dissociés après un traumatisme. Une méthode spécifique, basée sur une pratique adaptée du karaté, a été déployée en République Démocratique du Congo depuis 2014. Elle est désormais proposée à la Maison des Femmes de Saint-Denis. Elle fait également l'objet d'une recherche-action pour en démontrer l'impact positif sur les parcours de reconstruction.

Beaucoup de dispositifs existent mais ne sont pas forcément connus. Il faudrait leur donner davantage de la visibilité, pour que chacun puisse trouver la réponse la mieux adaptée à sa situation. Depuis quelques mois, des travaux ont été engagés pour mettre au

point un outil pratique destiné aux différents intervenants du monde sportif. L'objectif est de leur permettre d'avoir les bons réflexes lorsqu'ils se trouvent confrontés à des situations de violences.

Didier SEMINET confirme que l'une des principales difficultés réside dans le manque de visibilité des différents dispositifs mis en place.

Matthieu ROBERT, en charge des actions citoyennes et sociales à la Fédération Française de Football, explique que sa mission est de proposer des solutions d'accompagnement des territoires. Sur la protection de l'enfance, plusieurs mesures ont été prises, dont l'expérimentation sur le contrôle d'honorabilité des bénévoles. Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Comité Ethique et Sport, les clubs peuvent bénéficier d'une cellule d'écoute et de l'intervention anonyme de professionnels. Un programme éducatif a également été créé depuis 2014, avec notamment un catalogue de fiches pratiques.

Véronique LEBAR, de l'association Comité Ethique et Sport, présente quelques signaux qui doivent alerter. Toutes les ruptures brutales et les changements de comportement doivent amener à se poser des questions. Les fiches pratiques apportent de nombreuses réponses sur ces sujets.

Evidemment, Matthieu ROBERT reconnaît que des fiches pratiques ne sont pas suffisantes. Elles peuvent toutefois constituer une première étape, avant la mise en relation avec des experts. Elles montrent également aux clubs qu'ils ne sont pas isolés et qu'ils peuvent s'appuyer sur des ressources spécifiques pour faire face à ces sujets. Il s'agit pour eux d'un élément de réassurance.

Au-delà des supports pédagogiques, une intervenante de l'association Stop aux Violences sexuelles, insiste sur la nécessité de rencontrer l'ensemble des acteurs, pour leur expliquer le phénomène de manière approfondie. Un enfant sur cinq est aujourd'hui confronté à cette problématique, qui constitue un vrai enjeu de santé publique. Malheureusement, l'engagement de l'Education Nationale reste trop limité.

Un intervenant, Directeur Technique National, rappelle que les violences émanent également des familles. Les parents supportent parfois la pratique sportive avec des mots et des attitudes inacceptables, qui peuvent légitimer les enfants dans certains comportements et ouvrir la porte à des dérives.

Matthieu ROBERT souligne que les fiches pratiques s'adressent également aux parents. Il est prévu d'approfondir ce lien dans le futur.

Un intervenant, psychiatre, insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et de construire une approche permettant de repérer les dysfonctionnements, en tenant compte des spécificités de l'environnement sportif. L'un des enjeux importants est, pour lui, de s'appuyer, dans chaque fédération, sur un socle conceptuel.

Françoise LEONARD-VARGAS, Chargée de mission au Ministère des Sports, indique qu'elle a eu l'occasion de porter un cas de pédophilie au cours de sa carrière. Il s'agit toujours d'un dossier extrêmement lourd, qui ouvre des crises colossales au sein des fédérations. Il est indispensable de les accompagner et de leur permettre de surmonter les divisions internes.

Christian CORDIER, Professeur d'EPS, estime nécessaire de renforcer la circulation des informations entre l'ensemble des intervenants et de regagner la confiance des parents.

Françoise BARTHELEMY, Directrice adjointe de l'UNSS, note que des initiatives ont déjà été mises en place par l'Education Nationale. L'une des portes d'entrée pour les associations qui souhaiteraient renforcer leurs liens avec les enseignants d'EPS peut être le sport scolaire.

Un intervenant, de la Fédération Française d'Athlétisme, souligne la nécessité de dresser un bilan des actions engagées, avec des indicateurs et un rapport annuel qui pourrait constituer une base d'échanges pour l'ensemble des acteurs.

Sylvain HAVEZ évoque les similitudes entre la lutte contre la radicalisation ou les violences, sexuelles ou non. Il regrette donc le cloisonnement des approches. Il lui semble également important de rendre les éducateurs autonomes, de ne pas uniquement les former à des gestes et à des pratiques. Leur rôle n'est pas uniquement d'apporter des techniques mais de contribuer plus largement à l'éducation.

Françoise LEONARD-VARGAS estime souhaitable de renforcer la communication sur les modes opératoires des prédateurs sexuels, qui sont souvent comparables. Elle considère par ailleurs que la présence de cadres techniques d'Etat dans les fédérations, qui peuvent jouir d'une plus grande autonomie, peut être un élément facilitateur pour dénoncer les dérapages.

Une intervenante souligne toutefois que l'enjeu principal doit être la prévention et la protection.

Atelier 2 : Comment mieux repérer et mieux accompagner ? (comment réagir, se comporter quand on est éducateur ? les signaux faibles, vers qui se tourner)

Atelier animé par Jérôme FOURNIER, DRJSCS, James BLATEAU (Président FF Gymnastique) et Fanny DELAVAL (DTN adjointe FF Equitation)

Repérage et identification des signaux d'alerte

Mélanie DUPONT, psychologue à l'unité médico-judiciaire de Paris, indique que si certains enfants manifestent des signaux qui doivent alerter leur entourage, d'autres ne laissent rien paraître.

L'éthos de l'agresseur peut rendre la parole difficile pour la victime. En outre, la plupart des enfants ne comprennent pas qu'il s'agit de violences sexuelles, même s'ils perçoivent intuitivement l'anormalité de la situation. Ils peuvent alors manifester une palette de symptômes variés dont l'expression s'étendra selon les individus, du mutisme au changement de comportement le plus spectaculaire. Tout changement de comportement doit inquiéter et la cause en être identifiée.

Michel SAMPER demande comment donner aux personnes qui soupçonnent une agression le courage de se manifester, ainsi que la certitude du bien-fondé de leurs soupçons.

Mélanie DUPONT affirme que ces personnes ne pourront jamais obtenir de certitude, mais il est crucial qu'elles sortent de la tendance naturelle à la banalisation et les expriment et que l'enfant sache qu'un adulte se montre prêt à l'écouter s'il ressent le besoin de parler.

Jérôme FOURNIER rappelle qu'il n'appartient pas à la personne d'attester la véracité des faits. Les enjeux sont doubles, d'une part ouvrir l'espace pour que les signaux qu'elle a cru percevoir puissent être questionnés, d'autre part appuyer les éducateurs sportifs et les entraîneurs pour leur permettre de détecter les situations d'agression et réagir.

Véronique BECHU, capitaine du groupe central des mineurs victimes, souligne qu'un doute ne doit jamais être ignoré, car les signaux détectés pourraient révéler autre chose que des violences sexuelles, comme des violences familiales. L'une des principales difficultés réside dans la multitude des numéros d'appel existants, qui augmente le risque de perte d'information ou de réduction de l'efficacité de la procédure si celle-ci est délivrée au mauvais interlocuteur.

Le manque de formation à la réception de la parole du personnel tenant l'accueil des commissariats constitue une autre difficulté. En effet, l'accueil n'est pas pensé pour apaiser la démarche des victimes. Des personnes spécialisées doivent pouvoir recueillir leur parole, qu'elles soient des personnes majeures qui croient les faits prescrits ou des enfants.

Son unité se compose de treize personnes alors que son homologue aux Pays-Bas en compte deux cent cinquante.

Béatrice BARBUSSE, secrétaire générale de la fédération française de handball et sociologue, se souvient d'une affaire dans laquelle un entraîneur, figure sacralisée de son club depuis trente ans, avait été reconnu coupable d'agressions sexuelles. Plus d'une dizaine de personnes ont par la suite avoué qu'elles se doutaient de ses agissements sans jamais en avoir parlé à quiconque.

Cette culture du silence qui règne dans les organisations complique la parole des victimes et des personnes nourrissant des doutes. Il faut créer des espaces libérés propices à l'installation d'un climat de confiance et à la prise de parole. Les organisations sportives doivent devenir plus démocratiques et paritaires. Les personnes qui dirigent le monde du sport doivent être remplacées et davantage de moyens humains et financiers doivent être donnés à la prévention et au traitement des violences qui y ont cours.

Actions à mener et type d'acteurs sur lesquels elles peuvent appuyer

Jérôme FOURNIER estime que cette réalité interroge la gouvernance au plus haut niveau des fédérations, mais aussi au plus proche. La culture de la parole et de la transparence doit se développer aussi bien dans les clubs qu'au niveau national.

Marine CHOLLET, magistrate à la direction des affaires criminelles et des grâces, rappelle que la loi de 2007 a créé la cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes au niveau du conseil départemental. Cette cellule composée de spécialistes de l'enfance reçoit régulièrement des informations de cette nature qui peuvent provenir de l'école, d'une association sportive ou d'un travailleur social.

La personne qui soupçonne des violences ne doit jamais rester seule avec ses doutes. Il importe qu'elle s'en ouvre à des personnes de confiance, car elles auront peut-être fait le même constat ou des constats différents qui peuvent nourrir le faisceau d'indices. Si le doute persiste, il est possible de s'adresser à la cellule : celle-ci évaluera l'information et la transmettra le cas échéant au procureur de la République. Les services du 119 peuvent également délivrer des conseils pour la rédaction d'un signalement. Il est important que celui-ci précise l'identité des protagonistes, le lieu des faits et le nom des personnes de l'entourage de la victime potentielle qui peuvent être entendues le plus rapidement possible.

En dernier ressort, la qualification pénale des faits revient aux policiers, aux gendarmes et au procureur de la République dont c'est le métier.

En outre, il n'est jamais trop tôt pour faire un signalement ou délivrer une information préoccupante. Dans l'hypothèse extrême où l'existence d'une infraction ne serait pas établie, la personne de bonne foi ne sera pas inquiétée.

James BLATEAU, président de la fédération de gym, souligne que sa fédération a opté pour une méthode de sensibilisation au traitement des situations de violence par une technique de ruissellement afin d'atteindre ses présidents régionaux et départementaux, et à travers eux, ses présidents de club, qui sont parfois dépassés par les événements et bloquent le traitement d'une affaire par crainte de ses répercussions sur l'organisation du club. Outre les victimes, la fédération de gym s'est donc fixé comme objectifs de défendre aussi les dirigeants et les entraîneurs accusés à tort.

Un conseiller technique national à la fédération de tennis observe que chaque personne peut améliorer sa sensibilité à la détection des signaux, mêmes faibles, au prix d'un travail sur elle-même. A ce titre, il est regrettable que toutes les personnes en charge d'associations sportives n'aient pas été suffisamment interrogées sur elles-mêmes, leurs émotions et leur relation avec les autres pour pouvoir prendre du recul et se montrer plus sensibles aux situations qui surviennent autour d'elles. Cette dimension introspective devrait être davantage prise en compte.

Yassire BAKHALLOU, référent régional, DRDJSCS Centre-Val de Loire, témoigne que sa région mène depuis trois ans un travail de sensibilisation de tous les acteurs du monde sportif en début de saison, qui permet de toucher un millier de personnes. Ce travail est élargi à la gendarmerie, la police ou l'éducation nationale. Les formateurs rappellent aux stagiaires que tout changement de comportement doit interpeller, qu'il soit progressif ou brutal, et les outillent. Ce travail de sensibilisation, mené jusqu'à présent sur des temps courts (3 heures), sera étendu à de véritables journées de formation sur comment réaliser un signalement.

Isabelle SADOWSKI, directrice juridique de France Victimes, signale que sa fédération intervient dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes et de leurs proches sur un plan juridique, psychologique et social. France Victimes possède un important maillage local qui peut permettre la mise en place d'actions de sensibilisation à l'égard des professionnels.

Paola LENTINI, journaliste et anthropologue, invite à traiter le problème à sa source, qu'elle impute à une vision du monde, voire à une absence d'humanité, typiquement

masculines, en portant une attention accrue aux petites filles dont le corps est exposé dans certains sports (gymnastique).

Evelyne CIRIEGI, Président du CROSIF, indique que les acteurs du monde sportif n'agissent pas suffisamment auprès des parents qui assistent aux entraînements et qui pourraient aussi être présents dans les vestiaires. Les actions qui seront mises en place devront mobiliser l'entourage pour en faire le garant de la quiétude dans les clubs.

Frédérique BARTHELEMY demande comment accueillir un enfant reconnu victime de violences et comment l'accompagner pour l'aider à se construire en tant qu'adulte.

Jérôme FOURNIER retient en conclusion que le sujet soulève une première question qui se rapporte à l'accompagnement de l'enfant victime, avant, pendant et après le procès, mais aussi l'accompagnement du collectif. Une deuxième question a trait à l'organisation du collectif, posant des enjeux de gouvernance et de mixité qui touchent à la démocratie.

Plusieurs freins à l'enrayement de ces violences ont été identifiés, certains inhérents aux organisations elles-mêmes et d'autres aux craintes des personnes quant aux conséquences qu'un signalement pourrait engendrer. La sensibilisation et l'anticipation sont clés pour permettre aux acteurs de détecter et de gérer les situations de violences grâce à des procédures clairement établies.

Atelier 3 : Comment mieux contrôler l'honorabilité des acteurs : ce qu'il est possible de faire, ce qu'il sera possible de faire grâce à l'expérimentation, etc.

Atelier animé par Sébastien BORREL (DS) et Pierre YOU (Président FF Montagne et Escalade)

Sébastien BORREL rappelle tout d'abord que la notion d'honorabilité est définie par l'article L.212-9 du Code du sport et concerne les éducateurs sportifs (moniteurs, entraîneurs, etc.), qu'ils soient bénévoles ou professionnels, ainsi que les exploitants de salles de sport.

Pierre YOU considère que l'honorabilité s'étend aussi aux clubs, fédérations et organes déconcentrés, ainsi qu'à leurs représentants élus. Toutefois, il n'existe aucune obligation de présenter ce pré requis lors des élections. Il convient donc de se demander comment faire pour diminuer la présence de prédateurs dans l'univers sportif.

Sébastien BORREL précise qu'en l'état actuel du droit, l'honorabilité des éducateurs et des exploitants d'établissement peut être contrôlée, ainsi que celle des salariés exerçant des fonctions de direction. En revanche, les arbitres et les nageurs-sauveteurs ne sont ni éducateurs sportifs dirigeants et ne sont pas couverts par cette obligation.

Roger CHASSADE signale que la Fédération Française de Football a mis en place une licence pour les dirigeants de clubs. Cela concerne notamment les dirigeants qui accompagnent les équipes de jeunes sur le terrain et ne sont pas membres des Conseils d'administration.

M. TEIXERA indique que telle est la démarche de la Ligue de football Centre-Val de Loire. L'objectif de cette démarche, qui concerne également les éducateurs non diplômés, est de faire en sorte qu'un club ne puisse pas déclarer une équipe sans préciser l'identité de l'accompagnateur et contrôler son identité. Cette condition préalable doit permettre de constituer un fichier de tous les clubs ayant renseigné tous leurs éducateurs et pourrait devenir un pré requis à l'inscription d'une équipe dès la saison prochaine.

Pierre BOURREAU estime qu'il est nécessaire d'inclure tous les acteurs en contact avec les enfants dans le processus de prévention, jusqu'au professionnel chargé du nettoyage des vestiaires. Le contexte actuel pose un certain nombre de difficultés techniques, mais l'ensemble des acteurs y est vraisemblablement favorable.

Un intervenant considère que la question se décline en trois temps : qui contrôler parmi les 3 millions de bénévoles, que contrôler (inclure ou non tous les cas d'incapacité) et comment contrôler ?

Isabelle LETROSNE indique que la Fédération de cyclotourisme a régulièrement recours à des éducateurs bénévoles non diplômés. Toute la question porte sur les moyens du contrôle. Par exemple, dans le cyclotourisme, tout l'encadrement déclaré pour encadrer des jeunes doit fournir un extrait de bulletin n° 3 du casier judiciaire. En outre, la question des parents encadrants se pose pour les séjours de mineurs. De ce point de vue, il pourrait être possible de considérer qu'un club sportif assure une mission d'accueil collectif de mineurs, avec les obligations que cela implique, et d'utiliser le TAM (« Téléprocédure d'Accueil de Mineurs »)

Une intervenante rappelle que ce dispositif n'existe que pour les accueils collectifs de mineurs ayant un véritable projet éducatif.

Isabelle LETROSNE observe que rien n'empêche de faire évoluer la loi.

Gérald BLANCY indique que la Fédération Française de Basketball a déjà réfléchi à la possibilité d'intégrer les arbitres, ces derniers pouvant se retrouver dans des situations de

face à face avec des mineurs. Le croisement de fichier peut constituer une bonne arme de prévention des situations à risques.

Un intervenant observe que les Présidents de petits clubs n'auront pas les moyens de mettre en œuvre de tels outils. Il est essentiel d'aider les petites structures. L'honorabilité se traite au fil de l'eau et des événements, et pas uniquement au moment de la délivrance de la carte professionnelle.

Un intervenant observe que le croisement de fichier impliquerait de contrôler 3 millions de bénévoles alors que dans certaines zones, les moyens humains manquent. L'une des solutions envisageables pourrait résider dans la mise en place un système d'auto déclaration des bénévoles, avec les limites que cela comporte.

Estelle LEBRETON observe que le terrain est victime d'une baisse sensible du bénévolat qui peut conduire certains clubs à retenir des encadrants ou éducateurs ayant un casier judiciaire. En outre, l'arbitrage par les enfants se développe, ce qui soulève notamment la question des violences entre mineurs et de l'accès au bulletin n° 3 d'un mineur.

Sébastien BORREL indique que le profil des signalements est souvent celui d'un éducateur ou encadrant parfaitement implanté dans son activité, présentant une réelle légitimité et de bons résultats sportifs, et dont les victimes consacrent une part importante de leur temps libre au sport (phénomène d'emprise). La question de l'accès au bulletin n° 3 mérite d'être expertisée, mais les situations qui y sont consignées ne correspondent pas à la grande majorité des signalements.

Un intervenant rappelle que l'accès au bulletin n° 3 ne peut être demandé que par l'intéressé ou son avocat.

Estelle LEBRETON note que le Ministère ne répond pas toujours aux signalements.

Un intervenant signale que la Fédération Française de Tennis de Table contrôle systématiquement tous les majeurs. Croiser automatiquement, à chaque création ou renouvellement de licence, les fichiers adéquats constituerait déjà un grand pas pour garantir l'honorabilité des intervenants. Un tel procédé ne pourrait se mettre en œuvre que par le biais d'un dispositif massif et systématique.

Sébastien BORREL rappelle qu'il existe un droit à réhabilitation pour les personnes ayant une mention inscrite dans leur casier judiciaire. En revanche, les condamnations figurant au Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infractions Sexuelles (FIJ AIS) demeurent inscrites beaucoup plus longtemps.

Isabelle LETROSNE observe que les peines inférieures à cinq ans ne sont pas systématiquement inscrites au FIJ AIS.

Une intervenante considère que demander des déclarations individuelles est illusoire. Il conviendrait plutôt de mettre en place un outil ministériel automatisé.

Roger CHASSADE indique que la base de données de la Fédération Française de Tir est connectée au fichier des interdits d'arme et permet, de manière automatique, de demander la restitution des licences attribuées aux personnes faisant l'objet d'une interdiction.

Une intervenante observe qu'un éducateur sportif frappé d'incapacité peut également évoluer dans le secteur de la jeunesse. Il conviendrait d'harmoniser les réglementations en vigueur dans les deux domaines.

Un intervenant note, concernant le recueil d'identité et le croisement de fichiers, que certains fichiers fédéraux ne mentionnent pas le nom de naissance, qui constitue la base de tout recoupement. En outre, le fichier ne mentionne pas les adresses des éducateurs ou dirigeants, si bien qu'il n'est pas possible de notifier les incapacités.

Roger CHASSADE suggère d'identifier les membres d'associations chargés de remplir ces fichiers.

Pierre YOU considère que ces questions sont principalement techniques. La question qui se pose est celle de l'opportunité de mettre en place un croisement de fichier systématique.

Sébastien BORREL rappelle que l'adresse de la personne est précisée si le FIJAIS mentionne une condamnation.

M. TEXEIRA considère qu'il faut s'interroger sur les éléments à ajouter au moment des saisies de licence (nom et lieu de naissance, code INSEE, etc.).

Un intervenant estime que l'une des questions à se poser concerne les encadrants stagiaires des CREPS, qui sont au contact des enfants avant la fin de leur formation.

Un intervenant s'interroge en outre sur le contrôle des maîtres d'internat, des personnes détenant les moyens d'accès aux internats ou de celles qui assurent le transport des jeunes.

Un autre intervenant observe que les incapacités s'étendent à des situations telles que l'usage des stupéfiants ou aux délits fiscaux. Il conviendra donc de s'interroger sur une éventuelle reformulation du Code du sport, dont les définitions ne sont pas nécessairement pertinentes et ne traitent pas, par exemple, des actes de terrorisme.

Un intervenant note que la réflexion à l'œuvre ne vise pas uniquement à protéger les enfants, mais l'ensemble des sportifs des situations de violence. Or, de ce point de vue, la dangerosité d'un individu coupable de délits fiscaux n'est pas avérée. A l'inverse, une personne reconnue coupable de conduite en état d'ébriété peut être responsable d'un homicide alors que la conduite en état d'ivresse n'entre pas dans le champ des incapacités.

Un intervenant se demande si la mise en place d'un système de statuts type prévoyant une contrainte d'honorabilité pour les dirigeants ne pourrait pas constituer une bonne solution. Cela permettrait de faire entrer dans le champ du contrôle les arbitres, éducateurs et dirigeants.

Un intervenant estime qu'il conviendrait également de contrôler l'ensemble des techniciens en lien avec des enfants.

Un intervenant note que l'idée de licence dirigeants permet de contrôler l'ensemble des intervenants.

M. TEXEIRA signale que de nombreux parents sont réticents à demander une licence de dirigeant de crainte que le club ou la fédération leur demande une plus grande implication. Une réflexion a donc été engagée dans la perspective de délivrer une licence d'accompagnant obligatoire, gratuite ou à moindres frais. En l'état actuel, de nombreux parents contribuent aux manifestations sans avoir de licence.

Un intervenant s'interroge sur la compatibilité de la mise en place de fichiers avec la réglementation sur la protection des données personnelles.

Roger CHASSADE observe que des données d'état civil telles que le nom ou l'adresse ne sont pas concernées par la RGPD.

Une intervenante demande si un document formalisant les champs de contrôle nécessaires sera établi.

Sébastien BORREL répond qu'une matrice informatique commune B2/FIJAIS a été mise en place dans le cadre de l'expérimentation mise en place par la Fédération Française de Football et requiert de renseigner la civilité, le nom de naissance, le prénom, la date et le lieu de naissance. Il signale également l'existence de logiciels permettant de convertir le nom d'une personne en code INSEE.